



HAL
open science

Une trame alimentaire en pays foyen : amorce par le dispositif expérimental de sécurité sociale de l'alimentation

Charline Verger

► To cite this version:

Charline Verger. Une trame alimentaire en pays foyen : amorce par le dispositif expérimental de sécurité sociale de l'alimentation. Sciences du Vivant [q-bio]. 2024. dumas-04769394

HAL Id: dumas-04769394

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04769394v1>

Submitted on 6 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Institut Agro Rennes-Angers
 Site d'Angers Site de Rennes

<p>Année universitaire : 2023 - 2024 Spécialité : Paysage Spécialisation (et option éventuelle) : Paysage : Opérationnalité et Projet (POP)</p>	<p>Mémoire de fin d'études</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de master de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de l'Institut Agro Montpellier (étudiant arrivé en M2)</p> <p><input type="checkbox"/> d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)</p>
---	--

Une trame alimentaire en pays foyen : amorce par le dispositif expérimental de sécurité sociale de l'alimentation

Par : Charline VERGER



Soutenu à Angers le 12/09/2024

Devant le jury composé de :

Président : Adeline BULOT

Maître de stage : Mehdi CHRAIBI

Enseignant référent : Hervé DANIEL

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle de l'Institut Agro Rennes-Angers

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation «Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France» disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



REMERCIEMENTS

Ce mémoire marque l'aboutissement de six années d'études supérieures, jalonnées de doutes, d'expériences enrichissantes mais surtout de rencontres inspirantes.

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude à toute l'équipe de SaluTerre pour leur accueil chaleureux et leur soutien tout au long de mon stage. Leur engagement et leur expertise ont été une source d'inspiration constante et ont grandement enrichi mon expérience.

Je remercie également les partenaires qui m'ont apporté leur aide précieuse dans la réalisation de mes travaux. Leur collaboration et leur disponibilité ont été déterminantes pour la réussite de ce projet.

Un immense merci aux participant·e·s de l'expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation et aux équipes d'animation, dont la contribution active et les échanges constructifs ont nourri ma réflexion et donné du sens à mon travail.

Merci à Mehdi, mon maître de stage, pour sa confiance, son accompagnement bienveillant et ses conseils avisés.

Je ne saurais oublier ma famille, et tout particulièrement mes parents, pour leur soutien indéfectible et leur encouragement tout au long de ce parcours. Je souhaite adresser une pensée particulière à Emma et Bérénice.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance envers mon école, qui m'a offert l'opportunité de me découvrir tant sur le plan professionnel que personnel.

Enfin, je remercie mes ami·e·s d'Angers qui ont contribué à rendre ces années d'études inoubliables.

GLOSSAIRE

Les définitions ici concernent les mots suivis par un astérisque dans le texte :

Archipel nourricier : concept porté par l'association Les Anges Gardins, il cherche « à identifier les lieux potentiels d'élaboration d'un continuum nourricier et écologique qui répondrait à trois besoins essentiels : culture, nature, patrimoine. », sans les intégrer à la stratégie de planification (LES ANGES GARDINS et al. 2017).

Bassin de vie : « constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants [...] pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune possédant l'équipement le plus proche de la population. » (INSEE 2024).

Bien-vivre alimentaire : concept développé par l'association Les Anges Gardins, désigne une approche de l'alimentation qui combine durabilité des pratiques de production, respect des traditions, qualité du produit, diversité et soin culinaire (LES ANGES GARDINS et al. 2017).

Circuits-courts : entendus comme circuits de distribution des produits agricoles comptant au maximum un intermédiaire (Nikolli, Le Gall, Laval 2015).

Diagnostic partagé de vulnérabilité : levier d'action intrinsèque à la méthodologie de projet développée par SaluTerre, « l'objectif est de discerner qui constitue le public vulnérable dans un territoire. Pour cela, nous regardons les données socio-économiques, mais nous faisons aussi du porte-à-porte ou encore des ateliers de cuisine de rue pour mieux comprendre les pratiques et représentations à travers des données sensibles, pas seulement avec des données quantitatives » (Robert 2024).

EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) : structures administratives permettant à plusieurs communes d'exercer des compétences en commun (INSEE 2023).

Trame Verte et Bleue (TVB) : a été définie par la loi « Grenelle II » en 2012, qui a décrit ses objectifs et établi trois niveaux d'échelles d'action emboîtées : nationale, régionale et locale. La Trame Verte et Bleue est « un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements » (TRAME VERTE ET BLEUE).

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

MPA : Maison du Paysage et de l'Alimentation

OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)

SERREALINA : Sécurité et Résilience Alimentaire en Nouvelle-Aquitaine

SCOP : Société Coopérative et Participative

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique

SSA : Sécurité Sociale de l'Alimentation

TVB : Trame Verte et Bleue

LISTE DES ANNEXES

Annexe I : Valorisation des travaux de recherche-action

Annexe II : Trame Verte et Bleue en pays foyen

Annexe III : Cartographie diagnostic des cœurs de trame existants et recensés à l'échelle du pays foyen

Annexe IV : Grille d'entretiens semi-directifs

Annexe V : Axonométrie

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Maison du Paysage et de l'Alimentation, lieu rassemblant SaluTerre et les Râteleurs pour promouvoir le paysage et le bien-vivre alimentaire en pays foyen (Verger, Sainte-Foy-la-Grande, juillet 2024).

Figure 2 : Cartographie des paysages agricoles de l'unité paysagère du Bergeracois, dans laquelle s'intègre le pays foyen [1].

Figure 3 : Localisation du pays foyen en Gironde, comme communauté de communes et comme bassin de vie.

Figure 4 : Localisation de Sainte-Foy-la-Grande au sein de l'EPCI du Pays Foyen.

Figure 5 : Schéma délimitant le périmètre inscrit en "territoire prioritaire de la ville" sur les communes de Sainte-Foy-la-Grande et Pineuilh (COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FOYEN 2019).

Figure 6 : Principe schématique de la trame alimentaire, à l'échelle d'une ville (Source : Nelly Le Caroff, SaluTerre, 2018).

Figure 7 : Cartographie schématique de diagnostic de la trame alimentaire en pays foyen, sur un secteur défini.

Figure 8 : Cartographie schématique potentielle de la trame alimentaire en pays foyen.

Figure 9 : Extrait de la BD "Encore des patates ?" (Collectif pour une SSA).

Figure 10 : Les 4 territoires participant à l'expérimentation girondine.

Figure 11 : Visite de la Dame Blanche, producteur de fruits et légumes conventionné, lors d'une réunion de caisse locale (Verger, Montcaret, juin 2024).

Figure 12 : Graphiques des résultats des carnets d'approvisionnement, caractérisant les achats alimentaires dans les différents types de sites de distribution (Source : document de travail d'Acclimat'Action).

Figure 13 : Diagramme circulaire de la capacité financière du foyer.

Figure 14 : Salade céréalière préparée par l'équipe des Râteleurs pour un événement.

Figure 15 : Extrait de la cartographie collaborative (Frama carte) de la trame alimentaire en pays foyen.

Figure 16 : L'Urban Food Planning comme méthodologie pour mener une approche systémique de l'alimentation.

Figure 17 : Organigramme schématique des pistes d'action multiscalaires pour l'intégration des éléments de la trame alimentaire au sein des documents de planification territoriale.

AVANT-PROPOS

La SCOP SaluTerre est un bureau d'études en paysage et système alimentaire dont les maîtres mots sont « inclusion sociale », « coproduction » et « autonomisation ». Créée en 2004, cette SCOP (Société Coopérative et Participative) participe au montage de projets alliant **alimentation** et **paysage** pour et **par** les habitant·e·s.

Elle s'appuie depuis plus de 30 ans sur l'expertise associée de ses deux fondateurs, Éric Prédine et Franck David. Ces derniers ont impulsé le mouvement des jardins partagés en France avec la création du premier désigné par ce terme dans le quartier du Grand Parc à Bordeaux en 1987.

Lors de mon stage, marquant la fin de mes études d'ingénieure en paysage, j'ai eu l'occasion de travailler sur divers projets, notamment :

- AMO pour la création d'une micro-ferme à Sevrans ;
- diagnostic socio-paysager des jardins partagés au Bouscat ;
- étude de préfiguration pour le réaménagement de carrières à St-Avit-St-Nazaire.

Il a été particulièrement enrichissant d'intervenir sur toutes les phases : mobilisation habitante par porte-à-porte, réalisation d'études et d'esquisses paysagères, animation de diagnostics partagés et d'ateliers habitants puis participation à des chantiers participatifs. SaluTerre mène également des travaux de recherche-action, ce qui lui permet de formuler des retours réflexifs sur ces projets.

Le partage du local de la Maison du Paysage et de l'Alimentation (MPA) avec l'association des Râteleurs, fondée par les mêmes personnes et anagramme de « SaluTerre », a été très riche et a largement orienté mon travail de mémoire. En tant qu'opérateur de terrain travaillant directement avec les publics vulnérables sur les questions alimentaires, elle encadre conjointement avec SaluTerre le dispositif expérimental de **sécurité sociale de l'alimentation** en pays foyen, mis en place à l'échelle de la Gironde. La valorisation de mon travail de recherche-action au sein du bureau d'études à ce sujet a pris la forme d'un poster, présenté par SaluTerre et les Râteleurs au mois de septembre lors du colloque « Pour des solidarités alimentaires » organisé par la Chaire UNESCO (Annexe I).

C'est lors de la journée de lancement de cette expérimentation le 19 mars 2024 à Bordeaux que mon intérêt pour cette thématique s'est révélé, ainsi que l'envie de faire le lien avec la notion de « trame alimentaire » développée par SaluTerre.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : Paysages alimentaires en pays foyen et stratégie de planification	4
Partie A : État de l’art : alimentation dans les projets d’aménagement et contextualisation en pays foyen	4
1. Trame alimentaire : vers une meilleure prise en compte de l’alimentation dans les projets d’aménagement	4
1.1 Évolution des politiques alimentaires urbaines	4
1.2 Émergence d’une ambition de planification alimentaire.....	5
2. Étude de cas : appropriation de la question alimentaire en pays foyen	6
Partie B : Mise en espace du paysage alimentaire	8
1. La trame alimentaire : un concept à l’épreuve de la pratique	8
1.1 La trame verte et bleue comme modèle.....	8
1.2 Éléments de définition.....	8
1.3 Confrontation aux réalités du terrain.....	10
2. Vers une trame alimentaire en pays foyen : premiers pas d’un diagnostic paysager alimentaire	11
2.1 Méthodologie.....	11
2.2 Ébauche d’une trame alimentaire foyenne	13
CHAPITRE 2 : La SSA, premier dispositif d’action de la trame alimentaire effectif sur le territoire	16
Partie A : SSA en pays foyen, un projet habitant ancré sur le territoire	16
1. Projet construit par les habitant·e·s, modèle de concertation	16
2. Dispositif de terrain comme opportunité de recueil des données	17
2.1 Expérimentation comme support de recherche-action	17
2.2 Méthodologie des entretiens semi-directifs.....	18
Partie B : SSA et trame alimentaire, dialogue entre terrain et conceptualisation.....	19
Partie C : Dispositif de terrain, amorce de nouveaux paysages alimentaires.....	21
Partie D : Contribution à la stratégie de planification	26
1. SSA, piste d’atterrissage sur des enjeux sociaux des questions d’alimentation dans la planification territoriale	26
2. Porte d’entrée vers l’activation d’autres leviers d’action de la trame alimentaire.	26
CHAPITRE 3 : La trame alimentaire, un outil opérationnel en devenir	29
Partie A : Un outil à questionner	29
1. Une trame alimentaire multiscalaire	29

2.	Outil accessible aux mangeur·euse·s : à la rencontre de la planification et du paysage « vécu »	30
3.	Démarche méthodologique pour incarner une relation territoriale systémique par l'alimentation	31
	Partie B : Vers une opérationnalisation de la trame alimentaire.....	33
1.	Pistes d'opérationnalisation : intégration dans les documents de planification.....	33
2.	Articulation politique et institutionnalisation	37
	CONCLUSION.....	38
	BIBLIOGRAPHIE	39
	SITOGRAFIE.....	41

INTRODUCTION

Quoi de plus universel que l'alimentation ? Nous sommes toutes et tous concerné·e·s par cette question, tous les jours et tout au long de notre vie. Ce qui semblerait s'imposer comme un droit fondamental et universel s'avère pourtant constituer une crise sociale majeure, exacerbée par celle du Covid-19 qui a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire (Insee, 2022). En 2023, 1 973 000 français·e·s ont eu recours à l'aide alimentaire proposée par le Secours Populaire ; 32% des français·e·s se disaient en difficulté pour se procurer une alimentation saine pour trois repas par jour.¹

Parallèlement à la problématique de sécurité alimentaire exposée, le secteur agricole est lui aussi confronté à des défis majeurs, tels que les fluctuations des prix des matières premières, le changement climatique, la dégradation des sols et la perte de biodiversité. Ces problématiques mettent en lumière la fragilité du système alimentaire actuel, reposant sur des chaînes d'approvisionnement mondialisées et souvent peu résilientes face aux perturbations.

Dans ce contexte, la question de la **sécurité sociale de l'alimentation** (SSA) a émergé comme une réponse possible pour garantir à chacun un accès digne et équitable à la nourriture, tout en soutenant celles et ceux qui la produisent de manière durable. Ce dispositif encore à la phase d'expérimentation ne vise pas seulement à « donner à manger » aux personnes dans le besoin mais à développer leurs capacités de se nourrir par leurs propres moyens. C'est ainsi que dans le système alimentaire français réside avant tout un enjeu de renforcer la justice sociale.

Si l'on considère le paysage comme une « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action des facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations »², le sujet de l'alimentation y a toute sa place. L'alimentation et le paysage sont intrinsèquement liés par un réseau d'interactions complexes où les pratiques alimentaires influencent la configuration des paysages et où les caractéristiques des paysages, à leur tour, déterminent les possibilités et les traditions alimentaires d'une région. Cette relation est un élément central de l'identité des territoires et de leur développement durable. La production alimentaire s'est largement repliée aux marges des espaces urbains, dans les territoires périurbains mais surtout ruraux, laissant aux agriculteurs et paysans seuls la responsabilité de créer et gérer ces paysages de production alimentaire. Des enjeux liés subsistent dans les villes, la fabrique des territoires urbains s'empare de la question alimentaire au travers des marchés publics, avec des outils comme les jardins collectifs, les fermes urbaines, la mise en place de circuits plus courts, etc.

Mais quelle place a aujourd'hui l'alimentation dans la pensée aménagiste, aussi bien en milieu urbain que rural ? Cet enjeu sociétal majeur occupe-t-il une place suffisamment importante au sein des projets d'aménagement du territoire, destinés à améliorer le cadre de vie des habitant·e·s ?

¹ Chiffres publiés sur le site internet du Secours Populaire Français (2024), accessible à l'adresse suivante : <https://www.secourspopulaire.fr/nos-actions/aide-alimentaire/> [consulté le 09 juillet 2024].

² Définition établie par la convention européenne du paysage.

La **trame alimentaire** est un dispositif d'aménagement conçu par SaluTerre qui « vise à mailler, paysagèrement et fonctionnellement, tous les espaces ayant une fonction liée à l'alimentation (lieux de production, de transformation, distribution, consommation, pédagogie, etc.) » (Lequin 2023). Cet outil d'aménagement constitue une entrée, sous un angle cartographique et avec un objectif de planification, vers les **paysages alimentaires**. Ceux-ci sont plus larges et impalpables, ils abordent le « paysage comme ensemble de pratiques et représentations liées à l'alimentation » (Robert 2024). Ils sont liés à la diversité des perceptions de l'offre alimentaire locale et les choix qui en découlent, à la fois du côté des consommateurs, des producteurs mais aussi des acteurs publics (Nikolli et al. 2015). Plus largement, l'ambition de la trame alimentaire, qui regroupe les enjeux sociaux, économiques, agricoles et environnementaux, est de constituer des **systèmes alimentaires de territoire**. Ces derniers « englobent les organisations de production, de transformation, de distribution, de consommation et de gestion des déchets ainsi que leurs interrelations dans un territoire spécifique. Ils reposent sur le partenariat entre une multitude d'acteurs territoriaux, privés, publics et issus de la société civile. La valorisation des produits dans des filières le plus souvent courtes permet de structurer et de consolider ces dernières dans les territoires » (Page et al. 2018).

Le dispositif expérimental de SSA en Gironde, qui fera l'objet de notre étude, matérialise le ruissellement vers les habitant·e·s de ces principes pourtant clés mais difficilement appropriables par toutes et tous. Nous le verrons dans le développement de ce mémoire mais les rencontres citoyennes SSA ont été l'occasion de discuter du territoire agricole, des habitudes alimentaires de chacun·e, des pratiques plus ou moins durables, donnant ainsi à voir les paysages alimentaires et dégageant les enjeux de transition sociale, agricole et environnementale.

Nous focaliserons notre analyse sur un cas d'étude précis qui est celui du **pays foyen**, en tant que bassin de vie*, dans lequel s'intègrent SaluTerre, structure d'accueil de stage, ainsi que Les Râteleurs, association visant au bien-vivre alimentaire*. Toutes les deux exercent une large partie de leur mission dans un lieu accueillant le public participant à la SSA : la Maison du Paysage et de l'Alimentation (MPA). Elles se complètent par leur compétence respective de conception et d'opération. Ainsi, les concepts de recherche-action portés par SaluTerre sont confrontés au fort ancrage territorial des Râteleurs.



Figure 1 : Maison du Paysage et de l'Alimentation, lieu rassemblant SaluTerre et les Râteleurs pour promouvoir le paysage et le bien-vivre alimentaire en pays foyen (Verger, Sainte-Foy-la-Grande, juillet 2024).

Ce mémoire expose les travaux menés pour répondre à la problématique suivante :

En quoi la sécurité sociale de l'alimentation, en tant que dispositif de terrain, permet d'amorcer la mise en place d'une trame alimentaire en pays foyen ?

Un deuxième niveau de questions précise cette problématique :

- en quoi la SSA a-t-elle des effets sur les pratiques et les représentations des mangeur·euse·s, donc sur leurs paysages alimentaires ?
- la trame alimentaire pourrait-elle être un outil appropriable par les habitant·e·s ?
- quels leviers d'action pourraient découler de la SSA pour participer à l'élaboration de la trame alimentaire ?

Afin de répondre à ces interrogations, nous exposerons dans un premier chapitre les éléments contextuels et méthodologiques, puis une ébauche de trame alimentaire foyenne.

Dans un second temps, nous présenterons le dispositif d'action de SSA et sa contribution à la stratégie de planification de l'alimentation incarnée par la trame alimentaire.

Enfin, nous questionnerons la potentielle opérationnalisation de cet outil, à la fois en termes d'échelle d'action mais aussi en termes d'intégration systémique de l'alimentation au sein des politiques publiques.

CHAPITRE 1 : Paysages alimentaires en pays foyen et stratégie de planification

La trame alimentaire telle qu'elle a été pensée initialement par SaluTerre se dessine comme un outil méthodologique et constitue une stratégie de planification de l'alimentation.

Nous verrons dans ce chapitre les réflexions et les constats qui ont mené à l'élaboration de ce concept, puis nous le replacerons à l'échelle du pays foyen afin d'entrevoir une mise en espace des paysages alimentaires actuels.

Partie A : État de l'art : alimentation dans les projets d'aménagement et contextualisation en pays foyen

1. Trame alimentaire : vers une meilleure prise en compte de l'alimentation dans les projets d'aménagement

1.1 Évolution des politiques alimentaires urbaines

En 2009, le plan Barnier¹ a constitué un premier pas vers l'ancrage territorial de l'alimentation, notamment en ce qui concerne la reconnaissance par l'État des circuits-courts* comme mode de commercialisation émergent (Darrot et al. 2022). La notion de « système alimentaire territorial » est quant à elle mobilisée en 2014 dans le cadre du programme national pour l'alimentation (PNA). C'est l'entrée en scène du projet alimentaire territorial (PAT) qui demeure aujourd'hui la principale traduction de la gouvernance alimentaire au sein des politiques alimentaires urbaines.

Malgré l'engouement autour de ce dispositif, ce dernier semble demeurer institutionnel et rarement envisagé sous l'angle de l'aménagement (Lequin 2023). D'après Caroline Brand, l'alimentation serait même un « oublié de la pensée aménagiste » (Brand 2018). Ces difficultés d'opérationnalisation et d'élaboration d'une stratégie coordonnée s'expliquent en partie par le maintien d'un cloisonnement entre compétences, causé par le caractère multidimensionnel de l'alimentation (Brand 2018). Au sein d'une collectivité, ce sujet transversal alimentaire sera traité, non pas par un, mais par plusieurs services, engendrant une coordination compliquée.

Les principales limites des dispositifs semblent résider dans l'enjeu de « faire système », à travers diverses échelles en impliquant tous les acteurs. Bien que les PAT se présentent comme des projets collectifs de territoire sur l'alimentation, il semble qu'ils se confrontent à plusieurs limites, parmi celles-ci :

- l'opérationnalisation trop rapide du projet conduit à des réponses non systémiques comme par exemple le simple approvisionnement d'une cantine en produits locaux (Maréchal et al. 2018) ;
- les PAT sont considérés par certain·e·s chercheur·euse·s comme un outil de plus, alors insuffisants pour enclencher une politique alimentaire locale intégrée (Casenave 2020) ;

¹ Plan annoncé le 14 avril 2009 par le ministre de l'agriculture et de la pêche, Michel Barnier, exposant 14 mesures visant à favoriser la commercialisation de produits agricoles en « circuits courts ».

- l'inégalité forte entre territoires, selon les dynamiques et les expériences de chacun, est également un risque : « dans les territoires de pointe, une accumulation de petites initiatives de rupture provoque une transition profonde, voire développe une réelle configuration de type système alimentaire territorial. » (Maréchal et al. 2018) ;
- un des résultats du programme de recherche SEREALINA (Sécurité et Résilience Alimentaire en Nouvelle-Aquitaine) s'intitule « PAT : des outils contraints dans leurs capacités d'action », il met en évidence la portée transformative assez faible de ce dispositif.¹

Les politiques alimentaires urbaines ne sont pas inexistantes mais semblent non intégrées et davantage tournées vers des outils de gouvernance plutôt que des outils de planification spatiale.

1.2 Émergence d'une ambition de planification alimentaire

En quoi la réflexion paysagère peut-elle contribuer à ancrer le nourricier sur le territoire, pour et par les habitant·e·s ?

Caroline Brand émet l'hypothèse que la prise en compte du fait alimentaire sous un angle aménagiste se traduirait par « une appréhension transversale de la question alimentaire », traduite par une action concertée de plusieurs acteurs (Casenave 2020). Ceci semble d'autant plus difficile que « le lien semble être fait entre agriculture et aménagement/urbanisme, mais le fait alimentaire, lui, est bien plus marginalisé dans la planification spatiale, et ne semble pas opérationnalisé au même titre que l'agriculture. Or, c'est une chose étonnante dans la mesure où agriculture et alimentation sont en théorie, et devraient être en pratique, imbriquées et fondamentalement liées. On peut donc pointer une double déconnexion : entre agriculture et alimentation, et entre agriculture-alimentation et aménagement-urbanisme » (Casenave 2020).

La trame alimentaire est un outil né du constat de la non intégration de cette approche alimentaire, mais aussi de la multiplication des initiatives non reliées entre elles, que ce soit spatialement ou fonctionnellement. Son ambition première est de valoriser l'existant, en mettant en lumière les externalités et les ressources des acteurs pour de potentielles coopérations. En 2019, Les Râteleurs, association visant au bien-vivre alimentaire à Sainte-Foy-la-Grande, a réalisé un travail de diagnostic partagé de vulnérabilité* en réalisant du porte-à-porte chez les habitant·e·s foyer·ne·s afin d'entamer un recensement et une analyse des paysages alimentaires, des pratiques culinaires et des représentations des mangeur·euse·s.

Cet outil a vocation à être utilisé comme outil d'aménagement, intégré aux documents d'urbanisme, à l'image de la trame verte et bleue (TVB). Son objectif est de porter à une plus large échelle des initiatives locales et citoyennes concernant l'alimentation, à la fois pour valoriser l'existant mais aussi pour renforcer la volonté de constituer de réels systèmes alimentaires territorialisés. En cela, le volet paysagiste a toute sa place dans les réflexions d'intégration systémique de l'alimentation, notamment au sein des politiques publiques.

¹ Résultat présenté par Nathalie Corade et Margaux Alarcon lors de la journée annuelle du programme de recherche SEREALINA ayant lieu à Bordeaux Sciences Agro le 28 juin 2024.

2. Étude de cas : appropriation de la question alimentaire en pays foyen

Quelles alimentations « font paysage » ?

Ne « font paysage » que les alimentations liées au terroir, c'est-à-dire à la fois au socle géologique et aux savoir-faire locaux, car elles renforcent le lien avec le territoire et les pratiques culturelles. En revanche, les produits industriels, la restauration rapide et les aliments importés, bien qu'intégrés aux pratiques et représentations de certain·e·s mangeur·euse·s, ne « font pas paysage » localement, mais bien sur les sites sources.

Le portrait des paysages alimentaires en pays foyen relève ainsi surtout des productions agricoles locales, dominées par la viticulture, terroir reconnu du Bergeracois et de la Gironde, et ce particulièrement sur les côteaux formés par rétrécissement de la vallée de la Dordogne. Même si les produits viticoles ne sont pas considérés comme des mets nourriciers, ils font partie intégrante des savoir-faire locaux et leur culture façonne le paysage.

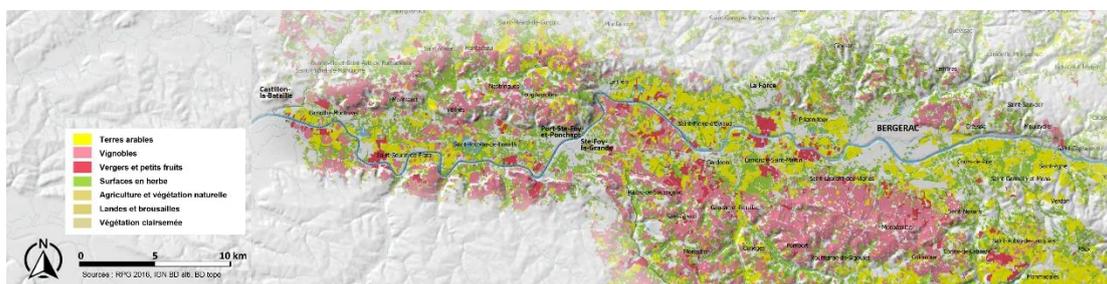


Figure 2 : Cartographie des paysages agricoles de l'unité paysagère du Bergeracois, dans laquelle s'intègre le pays foyen [1].

Le paysage agricole du pays foyen est en pleine **mutation** avec l'arrachage de nombreuses vignes, encouragé par des primes destinées à réduire la surproduction et stabiliser les marchés. Cette situation ouvre la voie à l'installation de nouvelles cultures, nécessitant de confronter les besoins alimentaires locaux et de structurer de nouvelles filières pour accompagner l'installation des exploitations et garantir leur résilience économique.

La communauté de communes du Pays Foyen regroupe 20 communes à l'est du département de la Gironde, à la limite de ceux du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, le pôle d'activité étant centré sur celles de Sainte-Foy-la-Grande, Pineuilh et Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt. Elle est particulièrement marquée par des enjeux de lutte contre la précarité sociale et économique « qui sous-tendent bien souvent des enjeux de **précarité alimentaire** » (Lequin 2024).

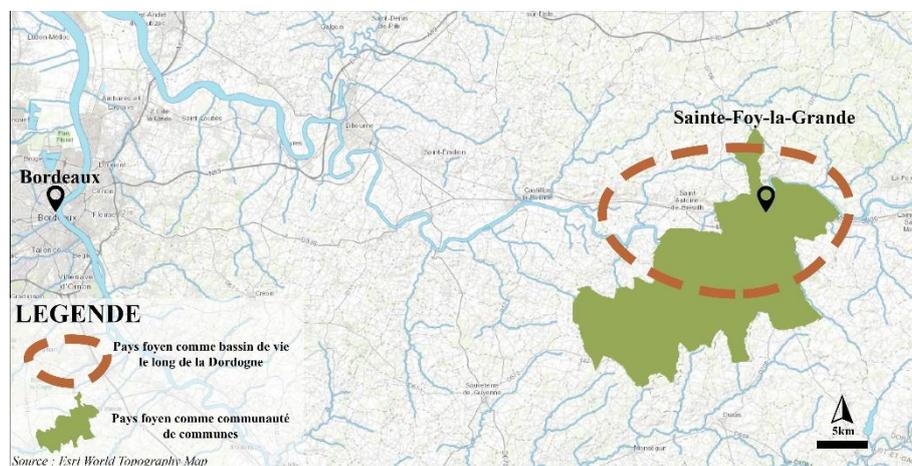


Figure 3 : Localisation du pays foyen en Gironde, comme communauté de communes et comme bassin de vie.

Notre cas d'étude tout au long de ce mémoire est le pays foyen en tant que bassin de vie et non pas EPCI*, dans la mesure où les pratiques alimentaires ne se cantonnent pas à des limites administratives rigides. Ainsi, les données récoltées grâce à l'ancrage territorial fort des structures de SaluTerre et des Râteleurs sont relatives à ce zonage. Ces dernières se sont rassemblées dans un nouveau local en novembre dernier pour constituer la Maison du Paysage et de l'Alimentation (MPA). La MPA s'inscrit en effet dans trois logiques visant à en faire un lieu concentrant les services liés à l'alimentation : « celle d'un ancrage territorial du projet ; celle d'un travail en partenariat avec les producteurs locaux et tous les acteurs du territoire liés à l'alimentation ; celle de la création d'un pôle relais et ressource pour l'alimentation durable sur le pays foyen » (Lequin 2024).

La plus-value majeure pour les missions de recherche-action de SaluTerre réside dans la proximité avec le terrain permise par les actions organisées par les Râteleurs, comme les cuisines de rue, la mobilisation sous forme de porte-à-porte ou encore les réunions de SSA. Dans le contexte de grande précarité, notamment alimentaire, qui caractérise notre cas d'étude, le quartier « bourg » situé sur les communes de Sainte-Foy-la-Grande et Pineuilh a été inscrit en « territoire prioritaire de la politique de la ville » en 2014 (périmètre classé illustré sur la Figure 5) (Lequin 2024). Ces territoires dits « QPV » (quartiers prioritaires de la ville) ne sont pas des « déserts alimentaires » dans la majorité des cas mais disposent d'une offre de mauvaise qualité (beaucoup de fast food) : l'accès à une alimentation saine et de proximité est alors un enjeu majeur pour les habitants les moins mobiles (FOODSCAPES 2023).



Figure 4 : Localisation de Sainte-Foy-la-Grande au sein de l'EPCI du Pays Foyen.



Figure 5 : Schéma délimitant le périmètre inscrit en "territoire prioritaire de la ville" sur les communes de Sainte-Foy-la-Grande et Pineuilh (COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FOYEN 2019).

Le pays foyen fait partie du périmètre d'action du PAT du Grand Libournais qui a vu le jour en 2021. Selon Laurie Villenave¹, un groupe de travail local a été constitué récemment pour s'emparer du sujet et s'appropriier les fiches actions rédigées par le PETR.

Les ambitions du PAT se déclinent en cinq enjeux : foncier agricole et installation ; économie locale ; environnement ; santé et social ; restauration collective. Pour accompagner le projet dans son opérationnalité et le porter au-delà de l'animation assurée par le PAT, les Râteleurs ont pour ambition d'être reconnus comme des opérateurs de terrain compétents.

¹ Entretien réalisé en juillet 2024 avec Laurie Villenave, responsable urbanisme au sein de la communauté de communes du Pays Foyen.

Partie B : Mise en espace du paysage alimentaire

1. La trame alimentaire : un concept à l'épreuve de la pratique

1.1 La trame verte et bleue comme modèle

L'outil de trame alimentaire trouve son inspiration dans celui de **trame verte et bleue** (TVB)*, qui « vise à préserver et restaurer un réseau de continuités écologiques » et inscrit depuis 2007 « la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire » [2].

L'outil de TVB présente ainsi deux niveaux d'action :

- préservation et valorisation des milieux et des continuités écologiques existants ;
- restauration des milieux dégradés et réhabilitation de zones naturelles.

À l'instar de la TVB, la trame alimentaire présente également ces deux niveaux d'action qui sont à la fois de **valoriser l'existant** et le protéger d'une potentielle urbanisation, mais aussi de **réserver du foncier par la planification** pour l'installation de nouveaux maillons du réseau.

Contrairement à la TVB qui matérialise des continuités spatiales et écologiques entre espaces de la même typologie, une espèce aquatique devant par exemple pouvoir circuler au sein d'un continuum de milieux humides, la trame alimentaire propose quant à elle plusieurs échelles de continuités :

- les espaces de la même typologie s'organisent sous forme d'un réseau local pour mutualiser leurs moyens ;
- les espaces de typologies différentes sont aussi organisés entre eux pour assurer l'acheminement d'une production locale aux mangeur·euse·s du territoire : constitution de circuits courts par exemple.

À ces différentes échelles, la vision systémique permet de mettre en lumière les partenariats potentiels : les externalités de certain·e·s peuvent s'avérer constituer les ressources des autres.

Au sein des documents d'urbanisme, la TVB s'inscrit à différentes échelles :

- **nationale** : stade d'orientations ;
- **régionale** : prise en compte des orientations nationales dans les SRCE qui assurent la cohérence régionale, dressent un plan d'action stratégique et un dispositif de suivi ;
- **locale** : déclinaison du SRCE dans les documents de planification : SCoT, PLU, PLUi et cartes communales (Brouard et al. 2014).

La fonction écologique des jardins partagés a été reconnue comme une justification pour qu'ils « soient considérés comme éléments des trames vertes » (Le Caroff 2018), leur protection peut ainsi être envisagée par le biais de leur **indexation** à la TVB qui a l'avantage d'être intégrée aux documents de planification territoriale.

Qu'en est-il des autres éléments constitutifs de la trame alimentaire ? L'opérationnalisation de cette dernière peut-elle passer en partie par l'indexation de certains de ses éléments à la trame verte et bleue ?

1.2 Éléments de définition

« La trame alimentaire a pour objectif de construire un maillage territorial entre des espaces nourriciers reliés physiquement par des éléments paysagers (comme des cheminements doux)

et/ou de manière fonctionnelle par une proximité entre les structures gestionnaires des différents lieux, tout en engageant une réflexion paysagère globale. » (SaluTerre, 2019). L'objectif est de créer des lieux à la fois cohérents en termes d'aménagement du territoire mais aussi pérennes (Robert 2024).

La trame alimentaire s'articule autour de trois composantes principales (Figure 6) :

- des « **cœurs de trame** » : « projets structurants nécessitant une gestion particulière et impulsant les échanges » (Le Caroff 2018) (jardins partagés, fermes urbaines, zones de production, etc.) ;
- des « **liaisons** » : continuités physiques entre cœurs de trame, à l'image des corridors écologiques de la TVB (comme des haies gourmandes, des cheminements doux, etc.) ;
- des « **liens** » : relations fonctionnelles entre cœurs de trame permettant des mutualisations de moyens (matériels et/ou humains) pour travailler en coopération.

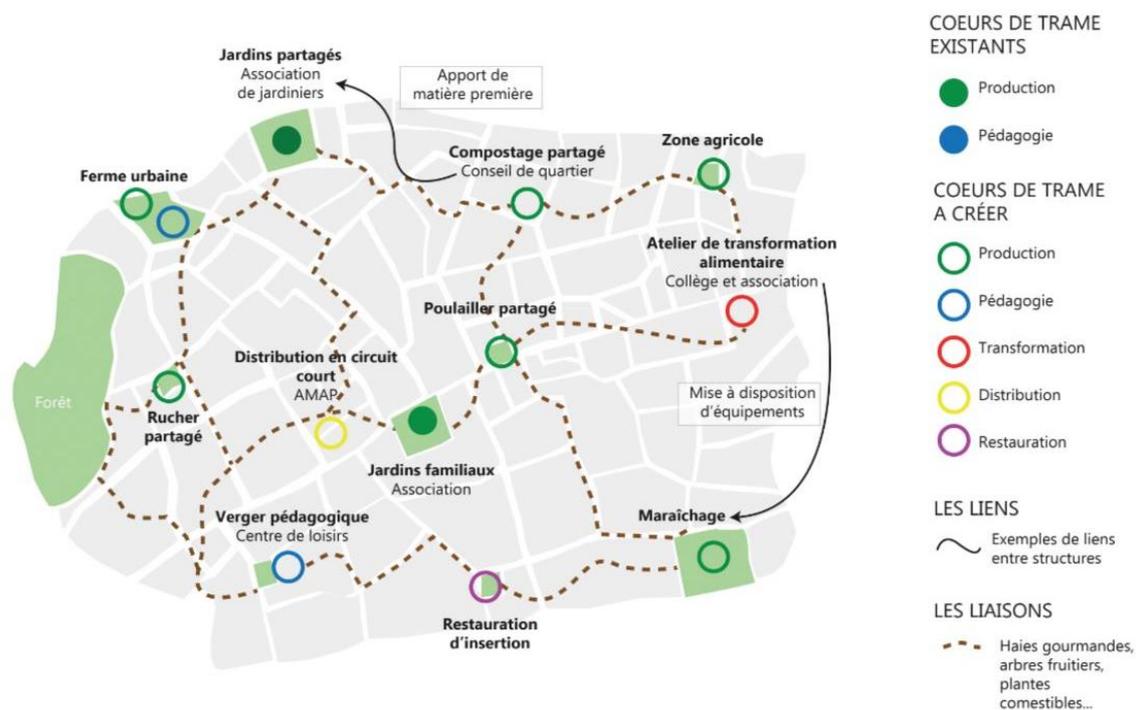


Figure 6 : Principe schématique de la trame alimentaire, à l'échelle d'une ville (Source : Nelly Le Caroff, SaluTerre, 2018).

La trame envisage donc les espaces les uns par rapport aux autres de manière à mettre en œuvre des complémentarités et des continuités paysagères, économiques, alimentaires, logistiques, ou encore humaines et sociales.

Nous proposons de discerner les différents « cœurs de trame » selon les typologies suivantes :



Lieux de production : regroupent tous les espaces de production alimentaire locale, que ce soit dans le cadre d'une activité professionnelle (maraîchage) ou d'autoproduction (jardins collectifs, partagés ou familiaux).

Lieux de distribution : prennent en considération les lieux d'approvisionnement accessibles aux mangeur·euse·s, y compris les enseignes de grande distribution



qui sont un intermédiaire de vente de produits locaux et intégrées dans les pratiques alimentaires.



Lieux de transformation : concernent la transformation alimentaire artisanale (conditionnement des produits frais en produits dérivés), mais aussi les activités de valorisation de la matière organique (plateformes de compostage, ateliers cuisine, partenariat, etc.)

Lieux d'éducation à l'alimentation : regroupent à la fois les structures en tant que telles, principalement associatives, mais aussi les actions menées dans le sens d'une éducation populaire à l'alimentation.



1.3 Confrontation aux réalités du terrain

Le concept de trame alimentaire a fait l'objet de phases d'étude de préfiguration menées par SaluTerre à Achères et à Toulouse en 2019. Cependant, des obstacles ont été rencontrés lors de sa mise en œuvre opérationnelle et identifiés grâce au retour réflexif mené par les actions de recherche-action du bureau d'études. Ces obstacles ont été causés par les difficultés suivantes :

- **Caractère innovant du concept** :

Il n'y a pas de références de projets existantes qui permettraient de présenter aux décideur·euse·s politiques des modèles éprouvés et ainsi de structurer des missions. La multifonctionnalité intrinsèque à la notion de trame alimentaire, bien qu'attractive, est souvent mal intégrée dans les projets.

- **Complexités administratives et juridiques** :

Le cadre juridique actuel est inadapté et nécessite une révision collaborative. La coordination administrative requise représente alors un frein aux processus décisionnels, en particulier dans le cas de la trame alimentaire où la projection est sur du long terme.

- **Appropriation par les acteurs politiques** :

Les cycles électoraux courts constituent un frein dans l'engagement des élu·e·s sur des projets à long terme, la planification alimentaire étant ambitieuse et difficilement mise en œuvre au cours d'un seul mandat. Cette difficulté réside également dans le manque de sensibilisation et formation des élu·e·s aux enjeux de l'urbanisme alimentaire : les PAT se concentrent davantage sur les enjeux sociaux et économiques de l'alimentation.

- **Ressources humaines spécialistes** :

Au sein du bureau d'études SaluTerre, l'absence d'un expert en urbanisme alimentaire s'est fait ressentir au moment de la traduction du concept de trame alimentaire en leviers d'action concrets qui s'inscriraient dans des formes de planification.

La trame alimentaire peut-elle alors réellement constituer un outil d'aménagement ?

Nous émettons l'hypothèse que oui, mais sous plusieurs conditions :

- l'émergence d'une trame alimentaire requiert une volonté politique en ce sens et une approche systémique intégrée du territoire ;
- toutes les parties prenantes doivent être intégrées au projet dès le départ : élu·e·s, technicien·ne·s, agriculteur·rice·s, mangeur·euse·s ;
- l'outil sous forme de cartographie doit être animé et régulièrement mis à jour de manière collaborative.

2. Vers une trame alimentaire en pays foyen : premiers pas d'un diagnostic paysager alimentaire

2.1 Méthodologie

Notre travail a dans un premier temps été basé sur la méthodologie proposée par Nelly Le Caroff dans son mémoire d'ingénieure en paysage en 2018, qui se déclinait en six étapes, depuis le diagnostic partagé jusqu'à l'évaluation de l'outil. Dans notre cas, le sujet d'étude n'est pas l'échelle d'un quartier ou d'une commune mais bien à l'échelle d'un bassin de vie. Cette échelle élargie pourtant pertinente nous a imposé des contraintes liées à la lisibilité de la représentation spatiale de la trame alimentaire, et nous a amené à effectuer les choix suivants :

- la viticulture qui domine pourtant largement les paysages agricoles du Bergeracois est exclue de notre étude, elle aurait perturbé la lisibilité de la carte, à la vue du nombre d'exploitations présentes. De plus, les produits viticoles ne sont pas considérés comme « nourriciers » ;
- la trame alimentaire vise à ne prendre en compte que l'alimentation « qui fait paysage » comme évoqué plus haut, c'est-à-dire les productions et services né·e·s des interrelations entre un sol et des habitant·e·s. *Qu'en est-il des denrées alimentaires non produites localement mais pourtant bien ancrées dans les habitudes des mangeur·euse·s ?* Nous avons fait le choix d'intégrer à notre réflexion les sites de distribution qui ne vendent pas seulement des denrées locales mais qui sont pourtant des lieux d'approvisionnement fréquents ; ils font ainsi partie, par le biais des pratiques, des paysages alimentaires actuels. Cependant, l'objectif à terme de la trame alimentaire est d'évincer ces lieux agro-industriels de la représentation du maillage territorial, puisqu'ils ne font pas partie de ce territoire n'établissant pas de liens multifonctionnels à l'avenir.

Dans cette logique, nous avons exclu de notre étude l'alimentation à la fois non produite localement mais aussi non ancrée significativement dans les habitudes des mangeur·euse·s comme la vente en ligne et les épiceries de produits exotiques ;

- dans un souci de lisibilité et pour illustrer les liens fonctionnels et liaisons entre différents cœurs de trame en pays foyen, nous avons réduit le périmètre d'étude pour les cartographies de trame présentées plus bas : ce dernier s'étale dans un rayon de 2 km autour de la bastide de Sainte-Foy-la-Grande, débordant ainsi sur les communes de Saint-Avit-Saint-Nazaire, Pineuilh et Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt.

Cette méthodologie de travail afin d'aboutir à une cartographie de trame alimentaire concerne surtout les cœurs de trame, les liens et liaisons étant étudiés seulement à partir de l'étape 4 dans le cadre du périmètre d'étude resserré.

▪ Étape 1 : recueil des données

La base de données pour ce travail a été constituée à partir de celles déjà recueillies par les Râteleurs ces dernières années, notamment lors du travail d'Amélie Teycheney, coordinatrice de l'association, qui a réalisé un état des lieux des activités agricoles, ainsi que lors du diagnostic partagé effectué via des ateliers de cuisine de rue et du porte-à-porte. Pour compléter ce recensement, des bases de données extérieures ont été utilisées telles que l'annuaire des lieux de production labellisés « bio » réalisé par l'association « decidelabiocale » à partir des données de « L'agence bio ».

▪ **Étape 2 : catégorisation des cœurs de trame**

Les cœurs de trame, comme présentés précédemment, sont considérés selon quatre typologies : lieux de production, lieux de transformation, lieux de distribution, lieux d'éducation à l'alimentation. Certains appartiennent à plusieurs de ces catégories en même temps : la « Ferme des Gardes » par exemple est à la fois *un espace de production* de céréales, de viande bovine et de canard ; *un espace de transformation* puisqu'elle dispose de son propre laboratoire pour réaliser ses produits transformés (pâtés, confits, etc.) ainsi qu'une plateforme de compostage ouverte aux entreprises pour recueillir leurs déchets verts ; *un espace de distribution* puisqu'elle propose la vente directe à la ferme en plus de la vente sur les marchés.

Cette multifonctionnalité présente une certaine richesse, d'autant qu'elle permet de multiplier les liens entre les maillons du système alimentaire. Elle est pourtant difficilement lisible sous forme de cartographie. La base de données écrite est ainsi indispensable en complément de la représentation spatiale.

Pour gagner en clarté, nous avons choisi de définir les sous-catégories suivantes pour préciser les cœurs de trame :

Lieux de production	Autoproduction
	Activité professionnelle (maraîchage)
Lieux de transformation	Restauration collective
	Ateliers cuisine
	Transformation sur site de production
	Plateformes de compostage
Lieux de distribution	Épicerie spécialisée
	Épicerie généraliste
	Vente directe sur l'exploitation
	Marché
	GMS : grandes et moyennes surfaces
	Livraison à domicile
Lieux d'éducation à l'alimentation	Structure (ex : MPA)
	Ateliers
	Espaces à cultiver

Tableau 1: Sous-catégories des cœurs de trame.

▪ **Étape 3 : conversion en données géographiques**

Une fois la base de données constituée sur un tableur, les cœurs de trame identifiés ont été ajoutés par couche (une couche par typologie de cœur de trame) dans un système d'information géographique pour aboutir à une représentation cartographique (disponible en Annexe II).

▪ **Étape 4 : établissement des liens fonctionnels et liaisons**

Les initiatives spontanées nourricières se sont avérées être à la marge et trop peu significativement marquées pour constituer des liaisons de trame alimentaire et faire ainsi partie de la cartographie de diagnostic. Les liens fonctionnels n'étant pas spatialement repérables ont été identifiés par le biais d'échanges informels permis par le fort ancrage territorial des Râteleurs comme opérateurs de terrain, notamment lors d'événements organisés par la MPA (papotagers¹, cuisines de rue, réunions SSA).

¹ Les papotagers ont lieu tous les mois à la Maison du Paysage et de l'Alimentation : organisés par les Râteleurs et SaluTerre, ils sont l'occasion de discuter du jardin, d'échanger graines et plants.

Ces liens ont été définis selon les catégories suivantes :

- **distribution / approvisionnement** : regroupent les dynamiques de groupements d'achat, rassemblement de producteur·rice·s en un point de vente, mutualisation des transports professionnels, etc. ;
- **éducation populaire** : en majorité portés par la Maison du Paysage et de l'Alimentation, les liens sont formés par des ateliers participatifs et animations, auprès des différents cœurs de trame ;
- **valorisation de la matière organique** : des partenariats sont ou peuvent être tissés entre acteurs de la trame alimentaire, les externalités des uns constituent souvent les ressources des autres : les déchets verts des services espaces verts des collectivités sont un précieux amendement de sol pour les structures agricoles ou les jardins partagés par exemple.

En plus des liens identifiés précisément, il est important de préciser que l'animation des différents lieux et du réseau est essentielle pour maintenir une coopération sur le long terme et ainsi « faire système ». Une fois ces liens existants identifiés, nous aboutissons à la cartographie « diagnostic » de la trame alimentaire en pays foyen, présentée ci-après (Figure 7).

▪ **Étape 5 : superposition de la cartographie « diagnostic » avec les données de TVB**

Cette cartographie « diagnostic » sert de base pour esquisser une cartographie dite « potentielle » de la trame alimentaire (Figure 8) (Le Caroff 2018). En superposant le recensement réalisé des cœurs de trame et liens à la TVB locale, nous dressons les manques identifiables au sein de la trame alimentaire et spatialisons les potentialités par rapport aux opportunités qui dépendent à la fois de la TVB et des documents de planification, dans notre cas le PLUi. Ces secteurs potentiels proposés devront faire l'objet d'études détaillées par la suite. (La représentation cartographique de la TVB à l'échelle du pays foyen est disponible en Annexe III).

▪ **Pour aller plus loin...**

Afin de gagner en exhaustivité, il serait bien de rencontrer chaque acteur de cette trame alimentaire : producteur·rice·s, jardinier·ère·s, gestionnaires de sites de distribution, de transformation et de structures d'éducation populaire, etc. L'objectif serait dans un premier temps de valider avec chacun·e les données récoltées par les différents biais, puis dresser un tableau de ses externalités et ressources, à croiser avec celles des autres pour mettre en lumière de potentiels liens et partenariats jusqu'ici ignorés.

2.2 Ébauche d'une trame alimentaire foyenne

L'application de la méthode décrite plus haut a permis d'établir une cartographie dite de « diagnostic » de la trame alimentaire actuelle en pays foyen. Cette dernière n'en représente les éléments qu'à une échelle resserrée mais elle permet d'ores et déjà de faire ressortir les atouts du territoire à mettre en valeur (liens existants telle la mutualisation d'équipements comme la cuisine du collège Elie-Faure qui sert aux Râteleurs pour leurs ateliers cuisine), ainsi que les enjeux à prendre en considération pour l'opérationnalisation d'une trame prospective. Le constat du manque de liaisons en constitue un enjeu puisque ces dernières sont essentielles au maillage spatial — la seule liaison identifiée sur notre site d'étude étant le verger partagé de Saint-Avit-Saint-Nazaire, qui constitue une continuité entre le jardin partagé, les espaces de micro maraîchage en devenir et la supérette auto-gérée en plein bourg.

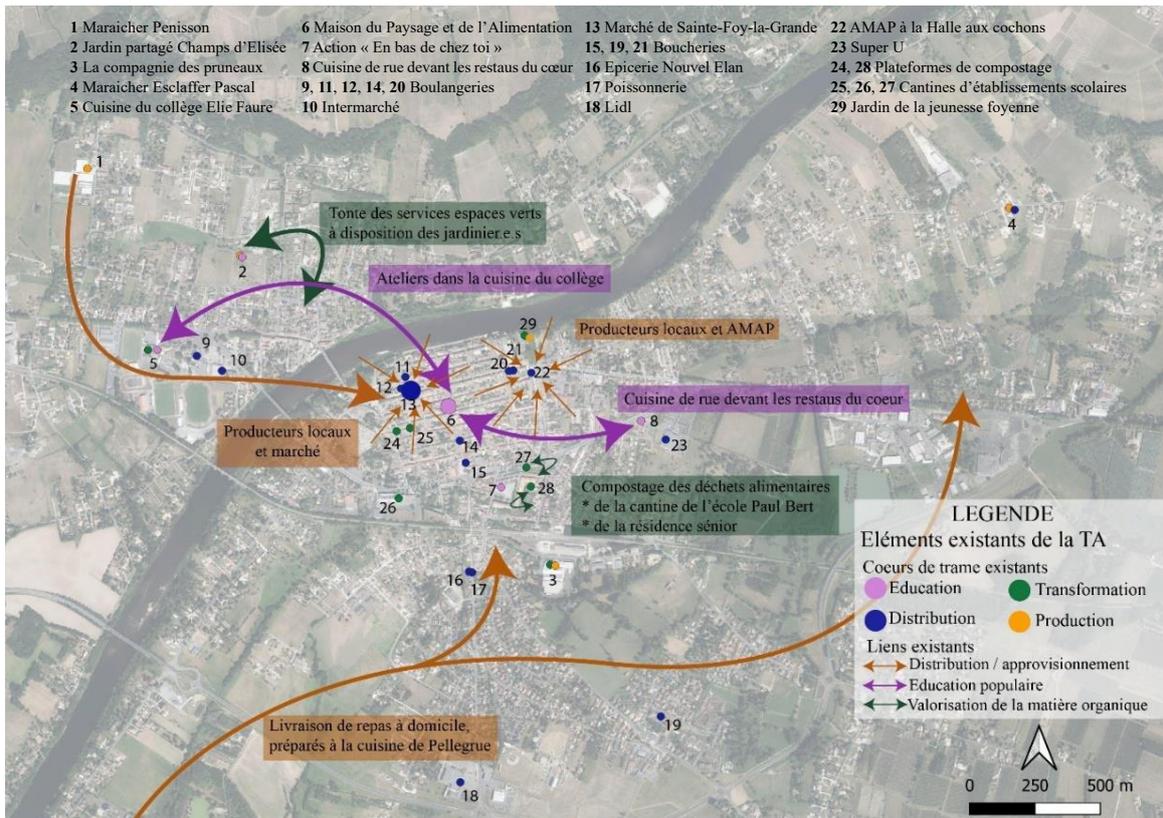


Figure 7 : Cartographie schématique de diagnostic de la trame alimentaire en pays foyen, sur un secteur défini.

L'identification des potentialités au sein de la trame alimentaire a débuté lors du diagnostic partagé effectué par les Râteleurs en 2019, au cours duquel les habitant·e·s ont été questionné·e·s sur leurs pratiques alimentaires et sur les manques au sein du pays foyen : c'est à ce moment que certains produits se sont avérés manquer comme les légumineuses sèches.

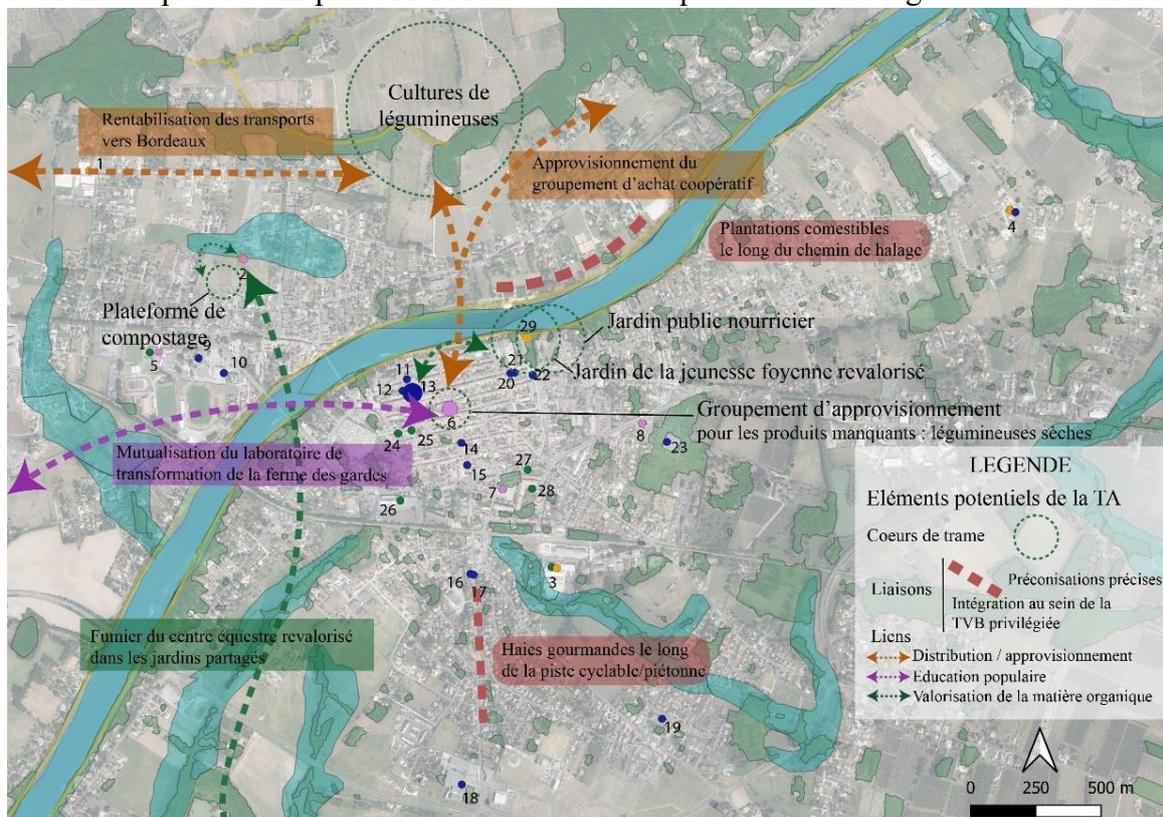


Figure 8 : Cartographie schématique potentielle de la trame alimentaire en pays foyen.

Cœurs de trame

La reconnaissance de certains espaces existants comme potentiels futurs cœurs de trame permet en premier lieu de valoriser l'existant : c'est le cas notamment du jardin de la jeunesse foyenne aujourd'hui à l'état de friche, représentant pourtant du foncier dédié au jardinage et à l'animation d'ateliers. Le jardin public à côté se présente également comme un espace existant qui pourrait intégrer une dimension nourricière, que ce soit par l'intermédiaire de plantations dispersées, un verger partagé ou encore une cuisine d'été comme c'est le cas d'un projet mené par SaluTerre dans un parc public à Sevrans.

L'expression de la traduction d'une opportunité en potentialité d'action permet quant à elle d'envisager de nouveaux espaces au sein de la trame alimentaire. Le contexte critique de mutation des paysages agricoles avec l'arrachage des vignes peut constituer par exemple une opportunité pour la création de nouvelles filières, ce qui nécessite d'être croisé avec les besoins alimentaires de la population : c'est le cas du manque de production et approvisionnement locaux de légumineuses. L'ultime cœur de trame potentiel identifié sur ce secteur concerne la création d'une nouvelle plateforme de compostage à proximité du jardin partagé de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt. La création de nouveaux cœurs de trame s'accompagne systématiquement de nouveaux liens ou de l'optimisation de ceux existants.

Liaisons

Les liaisons au sein de la trame alimentaire peuvent être de différentes natures :

- **aménagements physiques** : plantations comestibles dans les ruelles, bacs à jardiner, haies gourmandes au sein des chemins de halage, coulées vertes et/ou voies douces ;
- **supports pédagogiques et signalétiques** : panneaux pédagogiques, itinéraire vert « gourmand », etc.

Les liaisons doivent respecter une cohérence paysagère d'ensemble, à l'échelle du quartier *a minima*, que ce soit par les choix suivants : une conduite spécifique des arbres fruitiers, essences végétales, matériaux pour les supports didactiques, éléments de signalétique/communication, etc.

Dans la mesure du possible, nous préconisons d'intégrer les éléments de liaison de la trame alimentaire au sein d'espaces de la TVB, particulièrement présents le long de la Dordogne : cette démarche permet une économie d'effort puisque les zones classées « TVB » sont déjà protégées et prises en compte dans les documents de planification territoriale. Les liaisons n'étant pas des aménagements majeurs mais en majorité des continuités végétales nourricières, elles ont toute leur légitimité à intégrer ces zones à forte valeur écologique.

Liens fonctionnels

Les liens entre les maillons du réseau que constitue la trame alimentaire semblent à réinventer à l'infini, ceux présentés sur la cartographie potentielle ont l'ambition d'illustrer les champs d'action possibles : mutualisation d'équipements avec l'exemple du laboratoire de la « Ferme des Gardes » qui pourrait être mis à disposition pour des ateliers cuisine ; coopération dans la logistique lors du transport des productions permise par le dispositif « La Charrette » : au lieu de revenir à vide, les transporteurs s'échangent des services, etc.

L'objectif de la trame alimentaire est de donner à voir les paysages alimentaires en pays foyen et les envisager sous l'angle d'un système alimentaire territorialisé. Un des apports majeurs de la SSA semblent résider dans l'identification des éléments de trame et l'établissement de liens fonctionnels essentiels à ce maillage territorial...

CHAPITRE 2 : La SSA, premier dispositif d'action de la trame alimentaire effectif sur le territoire

L'expérimentation de SSA en pays foyen constitue une entrée sociale vers les paysages alimentaires. Dans ce chapitre, nous allons voir en quoi cette action de terrain, au plus près des habitant·e·s et participant·e·s, les amène plus ou moins à entamer une réflexion sur leur alimentation et en quoi cela les place en acteurs d'un projet de territoire à plus large échelle.

Partie A : SSA en pays foyen, un projet habitant ancré sur le territoire

1. Projet construit par les habitant·e·s, modèle de concertation



Figure 9 : Extrait de la BD "Encore des patates ?" (ISF et al. 2021).

Le pouvoir d'achat, soit « la possibilité même d'agir pour transformer le système alimentaire actuel, est profondément inégalitaire puisque régi par les ressources économiques des citoyens et des logiques de marchés » (Lucas 2023) ; le modèle agro-industriel semble ainsi prendre le contrôle du système alimentaire français. Pour faire face à cette crise, le collectif « Pour une sécurité sociale de l'alimentation » revendique la mise en place d'une démocratie alimentaire pour « la transformation du monde agricole vers un modèle de production

respectant les travailleur·euse·s, les mangeur·euse·s et l'environnement. Tout cela ne pourra se faire qu'en respectant le droit à l'alimentation de toutes et tous. » (ISF et al. 2021).

Le collectif travaille à l'intégration de la branche « alimentation » dans le régime général de la sécurité sociale tel qu'il a été initié en 1946. Les trois piliers fondamentaux de la SSA ont été définis de la manière suivante :

- universalité de l'accès ;
- conventionnement des professionnel·le·s réalisé par des caisses gérées collectivement ;
- financement par la création d'une cotisation sociale à taux unique sur la production réelle de valeur ajoutée. [3]



Figure 10 : Les 4 territoires participant à l'expérimentation girondine.

L'expérimentation en Gironde concerne quatre territoires distincts, qui sont Bordeaux Nord, Bègles, Pays Foyen et Sud Gironde (Figure 10). Elle est portée par l'association Acclimat'action, en collaboration avec la ville de Bordeaux et le département de la Gironde. Pendant un an, un panel de cent personnes va participer à ce dispositif expérimental de SSA, lancé le 19 mars 2024. Chaque foyer cotise selon ses moyens, puis reçoit 150MonA (monnaies alimentaires) par mois, ainsi que 75MonA en plus par personne supplémentaire du foyer, à dépenser dans les lieux conventionnés selon des critères préalablement établis de manière démocratique, valorisant des pratiques agricoles durables.

Ce projet a eu l'ambition d'impliquer les citoyen·ne·s dès le départ en débutant un exercice de démocratie alimentaire à l'aube 2023, un an avant le lancement officiel de l'expérimentation, appelé « Parcours d'engagement ».

Dix volontaires de chaque territoire se sont engagés à participer collectivement à l'élaboration d'une charte commune de conventionnement des lieux et des produits, au cœur de l'expérimentation. Entre janvier et juin 2023, ces groupes de travail de territoires ruraux (Pays Foyen et Sud Gironde) et urbains (Bègles et Bordeaux) se sont retrouvés pour aboutir à l'établissement :

- d'une **grille d'auto-évaluation** pour les producteur·rice·s et distributeur·rice·s à conventionner, avec pour critères : pratiques agricoles durables, accessibilité et inclusivité, bien-être au travail, transparence et juste rémunération, localité des produits ;
- d'une **liste des produits de base** : viande et productions animales, fruits/légumes/champignons, céréales et légumineuses, poissons et fruits de mer, autres (farine, huile, pain, conserves).

Ce travail a été commun aux quatre territoires bien qu'ils présentent des caractéristiques différentes, c'est à la suite du lancement de l'expérimentation que ces bases communes établies collectivement ont pu être déclinées au sein des caisses locales.

Tous les mois, les participant·e·s se réunissent au sein des caisses locales pour discuter de l'avancée du projet, pour procéder au conventionnement démocratique des lieux mais aussi pour partager des retours d'expérience. Des ajustements sont à faire en permanence, ce qui est propre à la nature expérimentale du projet. En pays foyen par exemple, l'envie de conventionner rapidement un panel complet de sites d'approvisionnement pour dépenser les MonA à disposition a eu tendance à précipiter les démarches au détriment des réflexions en profondeur ; une intervention de l'équipe d'animation a été nécessaire pour ralentir le rythme de conventionnement. Les caisses locales ont chacune été confrontées aux spécificités de leur territoire : le pays foyen dispose de beaucoup de producteur·rice·s. À l'inverse Bordeaux a conventionné essentiellement des épiceries. Ces réunions mensuelles constituent de réels exercices de **concertation habitante** qui placent les citoyen·ne·s non pas seulement en bénéficiaires du projet, mais aussi en acteurs.

Les lieux conventionnés en pays foyen au 15 juillet 2024 sont au nombre de onze (un douzième a été conventionné mais rencontre des difficultés d'opérationnalisation). Le panel est varié : maraichers, producteur·rice·s de miel, poisson, viande, fromage, artisans boulangers et épiceries. Chaque lieu conventionné a été référencé comme appartenant à une des trois catégories suivantes : lieu de production, distribution ou transformation.

2. Dispositif de terrain comme opportunité de recueil des données

2.1 Expérimentation comme support de recherche-action

Une équipe constituée des laboratoires CeDS et BSE de l'Université de Bordeaux assure un suivi scientifique de l'expérimentation de SSA. A cette occasion, les participant·e·s complètent un carnet d'approvisionnement renseignant l'ensemble des denrées alimentaires achetées, récupérées ou cultivées et ce, au début de l'expérimentation puis à la fin, en avril 2025. L'objectif est d'évaluer les évolutions de pratiques alimentaires de manière quantitative.

Dans ce mémoire, nous proposerons à notre échelle un regard et une synthèse concernant une évaluation cette fois plutôt qualitative des modifications des pratiques alimentaires induites par la participation au dispositif de SSA en pays foyen. Seulement trois mois après le lancement de l'expérimentation, certaines orientations se dessinent déjà et sont observables par les opérateurs de terrain comme la MPA, composée des Râteleurs et SaluTerre.

Les occasions pour recueillir des données par simple observation ou au cours de discussions sont multiples :

- les caisses locales sont des moments de mise en commun des habitudes de chacun·e, des moments d'échanges de pratiques mais aussi de discussions autour des modes de production. « *Je le connais bien je peux me charger de lui parler de la SSA* », dit une participante à propos de son producteur de légumes : les membres de la caisse sont moteurs et font des liens avec les professionnel·le·s de l'alimentation ;
- les réunions SSA sont vecteurs de rencontre et favorisent par ce simple fait les échanges : ce projet donne de la visibilité aux actions de la MPA telles que les cuisines de rue ou les papotagers et permet d'augmenter le nombre de participant·e·s ;
- ce projet véritablement politique permet également de rassembler des gens engagés autour des valeurs qu'il prône : les réunions SSA sont une opportunité pour certain·e·s de présenter les autres projets dans lesquels iels sont impliqué·e·s, c'est le cas par exemple d'un participant qui pratique le principe des trois prix¹ dans un tiers-lieu à Bergerac.

2.2 Méthodologie des entretiens semi-directifs

Pour compléter les données recueillies de manière informelle comme cité précédemment, nous avons procédé à des **entretiens semi-directifs** avec les participant·e·s dans le cadre de ce mémoire. L'objectif était d'évaluer qualitativement les effets de la SSA sur les pratiques et représentations des participant·e·s (au bout de 3 mois d'expérimentation seulement) en testant des hypothèses de travail formulées sous forme de questions plus ou moins ouvertes.

Voici quelques éléments de méthodologie qui ont été mis en place :

- **prise de contact** : directe pour les personnes déjà rencontrées ainsi qu'un appel à volontaires par mail, avec proposition de remplir un questionnaire en ligne comme alternative. Proposer plusieurs médiums a permis de faire participer plus de personnes ;
- **établissement d'une grille d'entretien** : des questions ouvertes et fermées, laissant la place aux discussions spontanées, ciblées sur les thématiques suivantes : habitudes alimentaires et culinaires, mobilité, retour d'expérience du dispositif, changement des pratiques alimentaires (qualité des produits, provenance, quantité, goût), connaissance du territoire, montée en compétences, projections de la SSA (grille d'entretien consultable en Annexe IV);
- **rencontre et discussion** : pour la plupart, l'entretien a eu lieu dans le local de la MPA et a duré entre 15 et 30 minutes. Pour certain·e·s, ils ont été l'occasion de visiter des lieux extérieurs comme le jardin partagé des Champs d'Elisée ou le tiers-lieu numérique de « La Traverse » à Bergerac. Au total, quatorze personnes ont participé à un entretien en présentiel et trois ont répondu au questionnaire en ligne.

¹ Le principe des trois prix promeut le droit à la sécurité alimentaire en laissant le choix du montant à l'acheteur. Selon ses moyens, il opte pour : un prix « juste » qui rémunère correctement la·le producteur·rice, un prix « solidaire » 10 à 20% plus cher, ou un prix « accessible » 10 à 20% moins cher pour les plus précaires.

Partie B : SSA et trame alimentaire, dialogue entre terrain et conceptualisation

Les objectifs respectifs de la SSA et de la trame alimentaire sont *a priori* différents : la sécurité sociale de l'alimentation se présente avant tout comme un dispositif de soutien direct aux individus, principalement orienté vers la justice sociale, tandis que la trame alimentaire est un outil de planification territoriale intégrée, visant à structurer durablement l'ensemble du système alimentaire local. Cependant, la SSA constitue également un **support de ruissellement** des paysages alimentaires vers les habitant·e·s, elle suscite des réflexions sur les modes de production, la juste rémunération des producteur·rice·s, etc. Ainsi, elle est en interrelation avec la trame alimentaire et participe même à sa structuration.

	SSA	Trame alimentaire
<i>Echelle</i>	Application : échelle de l'individu Implantation : échelle locale	Échelle territoriale Déclinaison : échelle locale
<i>Portée</i>	Sociale et économique Action de terrain : diffusée et appropriée	Planification territoriale : économique, sociale, environnementale et culturelle Concept : peu appropriable
<i>Public</i>	1. Mangeur·euse·s 2. Producteur·rice·s / distributeur·rice·s	Territoire
Apport de la SSA à la trame alimentaire		
<ul style="list-style-type: none"> • Structuration La SSA permet d'identifier des éléments de trame potentiels et d'établir des liens fonctionnels. • Appropriation En tant que projet citoyen, elle ouvre la voie à d'autres initiatives, permet de fédérer autour d'un projet commun et de créer une synergie collective. Nous pouvons imaginer que les futures liaisons aménagées feront l'objet de chantiers participatifs et autogérés. L'appropriation de la question alimentaire par les citoyen·ne·s est essentielle pour porter des projets à plus large échelle. • Adaptation La nature expérimentale de la SSA lui accorde une souplesse pour s'adapter aux contraintes rencontrées. L'ambition d'impliquer tous les acteurs dans le projet se confronte aux réalités de terrain comme l'indisponibilité des producteur·rice·s à assister aux discussions et réunions, alors même qu'ils sont au cœur du projet. La caisse locale a alors décidé de faire des réunions directement sur les sites de production pour pallier cette contrainte. 		
Apport de la trame alimentaire à la SSA		
<ul style="list-style-type: none"> • Animation La trame alimentaire a pour ambition d'être appropriée par les habitant·e·s, ce qui nécessite qu'elle soit au maximum intelligible, mise à jour régulièrement mais surtout qu'elle soit animée. Une des limites levées au cours de l'expérimentation SSA est le manque de clarté dans la communication des lieux conventionnés : <i>où les trouver ? Lesquels sont présents sur le marché ?</i> La trame alimentaire intégrant les lieux conventionnés à une représentation cartographique pourrait constituer un outil d'animation lors des caisses locales. • Intégration L'objectif de la trame alimentaire étant de constituer des systèmes territorialisés durables, nous pouvons imaginer qu'à terme la SSA se diffuse en son sein. 		

Tableau 2: Différences et interrelations entre SSA et trame alimentaire : une certaine réciprocité.

Se distinguent différents échelons de public entre la SSA et la trame alimentaire :

- la SSA est née du constat de la précarité paradoxale à la fois des mangeur·euse·s et des producteur·rice·s, son objectif premier relève du social et s'adresse aux individus ;
- la trame alimentaire est dressée à l'échelle territoriale, cet outil place en quelque sorte tous les acteurs du maillage sur un même échelon. Les habitant·e·s font partie intégrante du système mais ne sont pas représentés spatialement.

Bien qu'ayant des portées et des publics distincts, la SSA et la trame alimentaire se concentrent toutes les deux sur l'échelle locale. C'est justement cette convergence qui permet de les faire entrer en dialogue et d'entretenir ainsi un lien de réciprocité : la SSA permet de structurer la trame alimentaire par l'identification d'éléments de trame dans une volonté de « faire territoire » pour une meilleure justice sociale (ce sont en partie ces données, récoltées par l'intermédiaire des Râteleurs, qui ont été utilisées pour cartographier la trame alimentaire dans le chapitre 1). En retour, la trame alimentaire permet d'apporter des réponses à certaines limites de la SSA.

Le volet social de la SSA et le caractère souple de l'expérimentation permettent de lever des limites souvent rencontrées dans les exercices de concertation et au cœur des ambitions de la trame alimentaire : « faire territoire » et impliquer tous les acteurs dans le projet. Cependant, ces derniers, bien qu'impliqués théoriquement par le biais d'invitations, peuvent s'avérer indisponibles et se retrouvent donc, d'une certaine manière, évincés des projets. Pour contrer l'indisponibilité des acteurs professionnels de la SSA, les membres de la caisse ont pris l'initiative de leur proposer de faire des réunions chez eux.



Figure 11 : Visite de la Dame Blanche, producteur de fruits et légumes conventionné, lors d'une réunion de caisse locale (Verger, Montcaret, juin 2024).

Ainsi, la caisse locale du pays foyen s'est réunie le 10 juin 2024 sur le site d'activité de la Dame Blanche (Figure 11), producteur de fruits et légumes à Montcaret. Cette visite très instructive a été l'occasion de discuter des réalités de terrain rencontrées par les producteur·rice·s, mais aussi de recueillir des premiers retours concernant l'expérimentation. Une ambition de la caisse locale est de poursuivre sur cette lancée en visitant d'autres lieux conventionnés.

Une autre contrainte soulevée par les producteur·rice·s et distributeur·rice·s conventionné·e·s, notamment les plus modestes, est celle de l'avance de trésorerie nécessaire à la participation au dispositif. En effet, les MonA ne sont converties en euros que tous les quinze jours. À la suite de la formulation de cette problématique à une participante SSA, le problème a été remonté lors d'une réunion et a fait l'objet de réflexions approfondies autour du changement du modèle économique : transition du modèle de la « demande » à un modèle de « forfait-conventionnement » proposée par l'association « Réseau Salarial »¹.

De plus, lors des entretiens semi-directifs menés auprès des participant·e·s nous avons pu tester le potentiel outillage de la SSA avec la trame alimentaire. À la question : « Selon vous, repérer

¹ Réseau Salarial est une association d'éducation populaire, dont l'objectif est de diffuser une pensée orientée vers l'appropriation collective des moyens de production et l'octroi à toutes et à tous d'un salaire à vie.

spatialement tous les lieux de production et de distribution sur une carte vous aiderait-il dans le cadre de la SSA ? », la majorité des interrogé·e·s sont favorables, mais soulignent la nécessité d'accompagnement à la fois à la compréhension, mais aussi à l'entretien de l'intérêt pour un tel outil.

Ainsi, la trame alimentaire semble pouvoir être revalorisée au sein de la SSA et l'outiller après que cette dernière ait participé à sa structuration.

Partie C : Dispositif de terrain, amorce de nouveaux paysages alimentaires

En quoi la SSA peut-elle amorcer de nouveaux paysages alimentaires ?

Nous verrons dans cette partie que ses apports relèvent avant tout des modifications des pratiques et des représentations des mangeur·euse·s. Nous présenterons un humble regard sur une première synthèse faite à mi-parcours du dispositif.

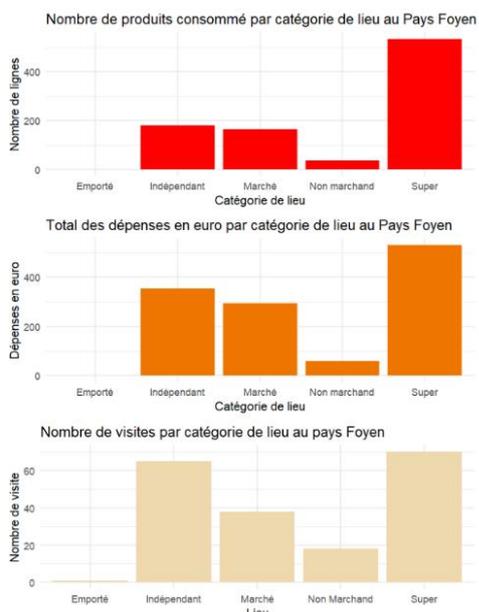


Figure 12 : Graphiques des résultats des carnets d'approvisionnement, caractérisant les achats alimentaires dans les différents types de sites de distribution (Source : document de travail d'Acclimat'Action).

Les carnets d'approvisionnement remplis par les participant·e·s des quatre territoires concernant leurs pratiques alimentaires avant la SSA ont été complétés avec un taux de 58%. Les résultats quantitatifs présentés par la suite sont donc à nuancer puisqu'ils ne sont pas représentatifs du panel global.

Sur les graphiques ci-contre (Figure 12) est mise en évidence la réalité suivante : la majorité des achats alimentaires est effectuée dans des grandes surfaces, avec un coût unitaire par produit et une fréquence d'achats plus faibles qu'ailleurs. En résumé, l'approvisionnement dans des GMS semble constituer une économie financière mais aussi en termes de temps et de logistique.

Depuis le lancement de l'expérimentation, le collectif Acclimat'Action a fait parvenir aux participant·e·s un questionnaire en ligne qui a montré des résultats intéressants : 22,7% des répondants disent faire partie du dispositif « pour avoir accès à une alimentation de qualité », motivation placée en première position avant celles de « vivre une expérience citoyenne » et « défendre politiquement le droit à l'alimentation ». Un point d'attention est à soulever quant au nombre de répondant·e·s à ce questionnaire qui représente 69% du nombre total de participant·e·s à l'expérimentation. Nous pouvons imaginer que celles et ceux ayant peu accès à l'information (niveau d'éducation, familiarité avec le numérique et outils) sont les moins représentés dans les résultats de ce questionnaire.

Pour illustrer ces modifications de pratiques à l'échelle du pays foyen, les entretiens semi-directifs menés localement ont permis de valider ou non les hypothèses formulées et détaillées

ci-dessous. Il est à noter que nous n'avons pu interroger que quatorze personnes, les résultats qualitatifs présentés sont donc à envisager sous forme d'orientations et devront faire l'objet d'une étude approfondie.

- **Hypothèse 1 : la SSA a des effets sur les pratiques alimentaires des participant·e·s, en particulier les publics les plus précaires**



Figure 13 : Diagramme circulaire de la capacité financière du foyer (Source : document de travail d'Acclimat'Action).

financièrement, comme cela est illustré ci-contre (Figure 13). Les modifications de pratiques induites par la participation à l'expérimentation de SSA semblent en effet dépendre de la situation économique du foyer participant. Les modifications les plus significatives concernent les publics les plus précaires.

- **Hypothèse 2 : la participation à la SSA favorise l'approvisionnement chez des producteur·rice·s locaux·ales et favorise ainsi l'économie locale**

Les critères de conventionnement établis imposent par eux-mêmes l'approvisionnement des participant·e·s chez des producteur·rice·s et distributeur·rice·s du territoire, implanté·e·s sur le bassin de vie. Malgré le faible nombre de participant·e·s, ces nouveaux achats alimentaires participent à l'économie locale. Les contraintes de mobilité, notamment des personnes les plus précaires et vulnérables (mobilité physique réduite ou manque de moyens financiers/de locomotion), induisent de fait un approvisionnement de proximité. Le conventionnement semble permettre dans une certaine mesure de rediriger une partie des dépenses alimentaires auparavant effectuées en grande surface chez des individuel·le·s locaux·ales.

- **Hypothèse 3 : la SSA modifie les fréquences d'achat alimentaire et impacte les mobilités liées**

Même s'il semble y avoir assez d'offre alimentaire sur Sainte-Foy-la-Grande pour que la mobilité ne soit pas un souci majeur, certains lieux conventionnés restent difficilement accessibles par tous·tes. Une participante souligne que malgré ses facilités physiques et son bon équipement, il est difficile de parcourir plus de cinq kilomètres à partir de chez elle pour effectuer ses courses alimentaires, en particulier à cause de la topographie locale (côteaux viticoles). Par exemple, la Dame Blanche qui propose uniquement de la vente à la ferme se situe à Montcaret, à une quinzaine de kilomètres du centre de Sainte-Foy-la-Grande. Cette distance réduit le champ des possibles pour celles et ceux qui ont des contraintes de mobilité, qui s'avèrent être généralement les plus précaires : « Comment on fait ? Pour nous aller à Lamonzie ou à Montcaret c'est pas possible » [Participant SSA]

La mutualisation de trajets semble déjà se faire un peu, grâce aux échanges lors des rencontres SSA. L'idée d'un groupement d'achat à la MPA a également été évoquée mais n'a pour l'instant pas vu le jour.

En ce qui concerne les fréquences d'achats alimentaires, elles sont souvent moindres lorsque ces derniers sont effectués de manière mensuelle dans des grandes surfaces pour des soucis de gain de temps et d'énergie. La nouvelle organisation requise par la participation SSA n'est pas évidente pour tous·tes, l'achat de produits frais chez des producteur·rice·s et distributeur·rice·s dispersé·e·s nécessitent une fréquence d'achat plus élevée et davantage de déplacements.

■ **Hypothèse 4 : la SSA favorise les pratiques culinaires**

Selon le questionnaire soumis par Acclimat'Action, 63% des répondant·e·s au questionnaire aimaient déjà cuisiner avant la participation à l'expérimentation. Suite à nos entretiens en pays foyen, il semble que celles et ceux qui ne cuisinaient pas avant n'aient pas significativement multiplié ou amélioré leurs pratiques culinaires malgré la consommation accrue de produits frais et bruts. *Est-ce par manque d'équipements et de moyens ? Par manque de place ?* Il semblerait qu'une des raisons principales réside surtout dans le manque de savoir-faire et d'habitudes ancrées. Ces observations soulignent l'importance d'éducation populaire à l'alimentation et notamment des ateliers cuisine organisés par les Râteleurs et ouverts à tous·tes. La mission associative de ces derniers étant de viser au bien-vivre alimentaire, ils placent au cœur de leurs priorités l'accès à une alimentation saine et variée, à la fois simple, rapide et économique (même s'ils ne négligent pas le goût et le plaisir de manger).



Figure 14 : Salade céréalière préparée par l'équipe des Râteleurs pour un événement (Jacotin Marie, Saint-Avit-Saint-Nazaire, juin 2024).

■ **Hypothèse 5 : la SSA contribue à modifier sur du long terme les pratiques alimentaires (au-delà de la durée de l'expérimentation)**

Cette hypothèse orientée vers le long terme est impossible à valider ou non ; cependant certaines orientations se dessinent. Certain·e·s semblent avoir une réelle prise de conscience des apports gustatifs et nutritionnels d'une alimentation saine : « *On ne s'en rend pas compte au magasin [...] même si j'avais plus la MonA j'irai quand même chez des producteurs pour avoir de la qualité* » [Participant SSA]. D'autres à l'inverse semblent avoir une vision plus opportuniste de cette « allocation alimentaire », qui constitue avant tout un complément de revenu et/ou un soulagement du budget alimentaire mensuel.

- **Hypothèse 6 : la SSA suscite l'intérêt des participant·e·s pour des thématiques liées aux transitions sociale, environnementale et alimentaire**

Lors des conventionnements démocratiques, l'heure est à la discussion et aux échanges de points de vue. La diversité des profils de participant·e·s est particulièrement riche, les sensibilités de chacun·e permettent d'évoquer des sujets variés. Des questions concernant la pêche durable, les conditions d'abattage selon les cultures, mais aussi les modes de fonctionnement économique de la caisse ont été abordées. Même si elles n'ont pas toutes trouvé de réponses, elles permettent d'entamer des réflexions collectives en profondeur, dans des logiques plutôt anticapitalistes et écologiques.

Par ailleurs, la diversité des profils est une richesse mais possède son lot de difficultés : *comment faire des compromis ? Comment impliquer tout le monde dans les réflexions, souvent en plénière ? Comment évaluer les prises de conscience chez chacun ?*

Une technique d'animation utilisée par l'équipe de la MPA pour faire en sorte que chaque personne présente s'exprime au moins une fois par réunion est de proposer des temps de travail en sous-groupes, la restitution en plénière n'étant ensuite assurée que par les personnes les plus à l'aise. La conscientisation des enjeux sociétaux associés au dispositif de SSA (justice sociale, économique et environnementale) semble rencontrer des limites : il est difficile pour celles et ceux dont la situation économique est critique de prendre du recul par rapport au dispositif.

- **Hypothèse 7 : la SSA suscite l'intérêt des participant·e·s pour d'autres activités menées par la MPA**

Depuis le lancement de l'expérimentation, la présence de participant·e·s à d'autres événements organisés par la MPA s'est fait remarquer, la SSA semble donner de la visibilité aux actions de bien-vivre alimentaire sur le territoire. Une perspective évoquée de la SSA, concernant les MonA non dépensées, serait qu'elles soient reversées dans un pot commun pour réaliser les achats alimentaires nécessaires aux ateliers cuisine. Ceux-ci pourraient faire l'objet d'un intérêt accru, être multipliés et ouverts à davantage de personnes.

Les résultats d'entretiens nous permettent d'établir un hypothétique lien entre les effets de la SSA sur les participant·e·s et leur **profil sociologique**. Nous proposons ici d'en établir quatre et d'illustrer avec les données récoltées en pays foyen les apports et limites de la SSA rencontrées pour chacun, notamment à l'aide de verbatims. Il est à noter que cette approche sociologique est une ébauche et n'a pas vocation à être exhaustive.

Pour établir ces profils, nous utilisons principalement trois critères d'analyse :

- revenus et moyens financiers du foyer ;
- composition familiale ;
- pratiques alimentaires antérieures.

Profil 1 = personnes en grande précarité : recours à l'aide alimentaire, achats complémentaires en grandes surfaces peu fréquents, pratiques alimentaires limitées en quantité et qualité par le manque de moyens.

La SSA constitue pour ces personnes un allègement financier significatif du budget alimentaire, ce qui peut même constituer un risque de dépendance au dispositif. Les achats alimentaires sont modifiés en nature et en quantité : accès à un panel alimentaire plus large (denrées plus

onéreuses) et moins de restrictions quantitatives : « *Ça m'a énormément soulagée, avec quatre personnes mettre 150€ de courses par mois c'est horrible* » ; « *Je peux acheter de la viande à mes enfants* » [Participante SSA].

Une des limites principales rencontrées pour ce type de profil est celle du changement d'habitudes pour réaliser les achats alimentaires : acheter des produits frais chez le producteur·rice·s nécessite de multiplier les déplacements et de les répéter quasiment toutes les semaines.

Profil 2 = personnes en précarité : pratiques alimentaires limitées en quantité et qualité par le manque de moyens.

La SSA constitue un allègement du budget alimentaire significatif et donne accès à une alimentation de qualité : « *Ça m'aide beaucoup financièrement* » [Participant SSA 1] ; « *Ça nous a changé la vie* » [Participant SSA 2].

La découverte et la curiosité liées à des produits de qualité sont frappantes : « *Ça change tout* » (en termes de goût) [Participant SSA].

Même si certain·e·s semblent profiter du dispositif pour tester de nouveaux lieux et nouveaux produits tant qu'ils disposent des MonA (conserves onéreuses à l'épicerie du Nouvel Elan), d'autres semblent avoir une réelle prise de conscience des qualités gustatives et nutritionnelles d'une alimentation de qualité (cf. verbatim de l'hypothèse 5).

Profil 3 = personnes avec des moyens financiers modestes mais stables : pratiques alimentaires limitées en quantité par le manque de moyens, conscientisation entamée des enjeux de l'alimentation.

La SSA permet d'améliorer l'alimentation mais avec des changements moins drastiques. La participation au projet est aussi une adhésion et un soutien à une initiative citoyenne : « *C'est notre pouvoir* » [Participante SSA]. Elle permet aussi de renforcer des habitudes alimentaires déjà ancrées et plutôt saines.

Profil 4 = personnes avec des moyens moyens à élevés : leur alimentation est déjà stable et diversifiée avant la SSA, pas de difficultés financières *a priori*.

Les effets du dispositif semblent moins significatifs. La participation relève davantage d'une motivation à s'engager dans un projet citoyen, défendre le droit à l'alimentation pour tous·tes : « *Ce que j'aime c'est qu'on est partie prenante du projet* » [Participante SSA].

Généralement ces personnes ont conscience que manger est un acte politique quand on dispose des moyens de choisir son alimentation. Elles sont des forces vives au sein des caisses locales pour aborder des sujets sociétaux de fond. La proximité des lieux d'approvisionnement est pour ces personnes souvent un choix conscient contrairement aux personnes plus précaires pour lesquelles c'est surtout une contrainte de mobilité.

Ces personnes rencontrent leurs propres limites au sein de l'expérimentation : leurs habitudes alimentaires déjà bien ancrées en dehors des lieux conventionnés induisent qu'elles ne parviennent pas à dépenser toutes les MonA, notamment par soucis de sentiment « d'infidélité ». « *Je n'arrive pas à dépenser toutes mes MonA* » [Participante SSA 1] ; « *Je suis embêtée je ne veux pas lâcher mon petit producteur habituel* » [Participante SSA 2].

En conclusion, les modifications des pratiques et des représentations des participant·e·s à la SSA varient selon leur profil sociologique. De manière générale, les pratiques les plus impactées sont celles des personnes les plus précaires qui se voient allouer un accès à une

alimentation saine et de proximité. L'expérimentation peut rencontrer certaines limites comme la démarche trop consumériste de certain·e·s, le risque d'une mise sous perfusion des plus précaires, ou encore le manque de savoir-faire pour transformer ces produits bruts jusqu'alors non consommés. Un des enjeux principaux réside en la pérennisation de ces habitudes alimentaires, qui implique une conscientisation et une évolution des représentations.

Partie D : Contribution à la stratégie de planification

1. SSA, piste d'atterrissage sur des enjeux sociaux des questions d'alimentation dans la planification territoriale

Comme présenté dans le chapitre 1, le manque d'appropriation et d'opérationnalisation de la question alimentaire au sein des politiques publiques et des réflexions d'aménagement du territoire est un constat. La planification territoriale de l'alimentation est un concept qui « survole » et fait l'objet de discussions, mais n'a pas de points d'ancrage concrets. La SSA permet de faire atterrir cette planification territoriale alimentaire sur des enjeux sociaux, qui sont en tant que tels bien plus au cœur des préoccupations des politiques publiques. L'alimentation, la santé et la justice sociale sont pourtant intrinsèquement liées, mais ce lien est difficilement identifiable. En mettant en lumière la situation de précarité des mangeur·euse·s mais aussi des producteur·rice·s, elle souligne aussi la fragilité de nos systèmes alimentaires. Le caractère expérimental du dispositif permet de laisser la place à ces réflexions de fond et fait de la SSA un projet fondamentalement politique.

2. Porte d'entrée vers l'activation d'autres leviers d'action de la trame alimentaire

Si la SSA est un dispositif d'action de la trame alimentaire, peut-elle en révéler d'autres ? Comment cette première approche sociale de la territorialisation de l'alimentation peut-elle avoir un effet domino vers d'autres outils ou leviers d'action ? Quels sont les champs des possibles ?

Comme nous l'avons illustré plus haut, la SSA contribue à structurer la trame alimentaire car elle permet d'établir des liens fonctionnels, d'identifier de nouveaux cœurs de trame et d'activer de nouvelles dynamiques pour créer des liaisons.

Un des apports majeurs de la SSA à la stratégie de planification alimentaire est la mise en avant du volet social : l'enjeu de justice sociale est intrinsèque aux questions alimentaires comme cela a été évoqué en introduction. Penser l'aménagement des paysages alimentaires par des dispositifs d'inclusion des plus vulnérables est une ambition de la trame alimentaire. En effet, elle va dans le sens de « penser des dispositifs diminuant les phénomènes de gentrification alimentaire, d'exclusion ou d'invisibilisation de certains publics des projets de transition alimentaire, tout en favorisant le développement d'espaces de démocratie alimentaire et de durabilité » (Lequin 2023).

La SSA, du fait de son intégration opérationnelle sur le territoire, pourrait jouer un rôle clé dans la structuration d'une stratégie de planification alimentaire selon les champs d'action suivants :

▪ **Recherche-action**

Le dispositif expérimental de SSA est par nature un objet de recherche-action : il permet de confronter des résultats sur le terrain et d'adapter la démarche tout au long de sa durée. Les participant·e·s ont déjà dû remplir des carnets d'approvisionnement et des questionnaires. Des réunions thématiques sur l'évolution du modèle économique de la SSA ont eu lieu, ce qui illustre la volonté de recherche d'amélioration et la mise à profit de la nature expérimentale et donc souple du dispositif. Ces temps d'intelligence collective permettent également aux professionnel·le·s de la recherche de recueillir des données pour leurs études.

Nous pourrions imaginer que la MPA, comme encadrante du projet SSA, s'empare davantage de ces sujets de recherche-action dans ce cadre, et devienne une sorte « d'observatoire des pratiques alimentaires ». Cette compétence pourrait par exemple être mise au profit de la planification territoriale pour dessiner des orientations d'instauration de filières agricoles : le foncier libéré par l'arrachage des vignes doit laisser place à des cultures adaptées au contexte économique, environnemental mais aussi aux besoins locaux des habitant·e·s. Ces derniers pourraient être évalués grâce à cet « observatoire ».

Un projet inspirant dans le territoire girondin est le LIA (Laboratoire d'Initiatives Alimentaires). A la Benauges, quartier de Bordeaux particulièrement touché par la précarité alimentaire, il travaille à l'élaboration d'une offre alimentaire à travers diverses initiatives telles qu'une cantine de quartier, permettant entre autres l'accessibilité de produits de qualité. Ce projet se dessine comme la déclinaison d'un PAT à l'échelle d'un quartier, basé sur la participation citoyenne : diagnostic, ateliers, micro-trottoir, enquête par questionnaire, etc. Trois profils de participant·e·s ont pris forme pour assurer la représentativité et une coopération multi-acteurs autour des enjeux de démocratie alimentaire : les habitant·e·s, les agitateurs (acteurs professionnel·le·s de terrain) et le comité de pilotage (acteurs institutionnels, partenaires financiers et techniques). [4]

▪ **Appels à projet**

Au sein de la SSA, nous pourrions imaginer une forme d'appel à projet dans tout le pays foyen pour quiconque voudrait porter une initiative de végétalisation comestible, aménagement spontané. La dynamique habitante peut être un véritable levier pour créer de nouvelles liaisons au sein de la trame alimentaire, mais elle doit être encadrée pour assurer une cohérence d'ensemble, notamment paysagère.

Ces liaisons peuvent prendre différentes formes : plantation d'arbres, arbustes, vivaces, annuelles sous forme de vergers, haies gourmandes, arbres d'alignement, végétalisation de pieds de murs, etc. Elles peuvent aussi être constituées par de la signalétique comme marqueur paysager pour inviter à déambuler par des « voies vertes nourricières ». Les liaisons, souvent des aménagements mineurs, peuvent ainsi faire l'objet de chantiers participatifs.

L'objectif de créer des liaisons physiques entre les cœurs de trame pour constituer un maillage interconnecté s'apparente à une « **infrastructure urbaine verte** » telle que proposée par le concept de CPUL (Continuous Productive Urban Landscape). Cette infrastructure relie « des sites de production alimentaire de différentes échelles et types d'exploitation à d'autres espaces verts à travers les villes, reliant ces parcelles de terre aux citoyens ainsi qu'à d'autres activités du système alimentaire et finalement au paysage rural. ». [5]

Les habitant·e·s peuvent également se rassembler autour de projets de plus grande envergure en termes de réflexion économique, tels qu'une épicerie autogérée ou bien des groupements d'achats. Ces appels à projets peuvent ainsi prendre la forme « d'incubateurs de projets », constituant alors de potentiels nouveaux cœurs de trame. Nous pouvons imaginer que la dynamique citoyenne amorcée par l'expérimentation SSA puisse déboucher sur des mobilisations répondant aux enjeux de même nature (droit à l'alimentation, bien-vivre alimentaire, justice sociale).

▪ **Intégration à la SSA**

Il peut être envisagé que certaines, voire un maximum des denrées alimentaires produites dans le cadre de ces projets citoyens soient conventionnées SSA. Il en est de même pour les ateliers de cuisine organisés par les Râteleurs : les conventionner permettrait potentiellement d'augmenter le nombre de participant·e·s et ainsi de contribuer aux actions d'éducation populaire à l'alimentation réalisées sur le territoire, parties intégrantes de la trame alimentaire.

▪ **Mise en réseau**

La caisse locale foyenne en tant que groupe de citoyen·ne·s semble asseoir une certaine légitimité à tisser des partenariats en son nom.

À l'échelle girondine, des groupes de travail pourraient être constitués pour envisager les questions de planification de l'alimentation.

À l'échelle foyenne, la notoriété du projet de SSA peut donner à voir d'autres projets menés sur le territoire, notamment par la MPA, et recruter des volontaires. Un projet d'innovation sociale appelé « micro maraîchage » est en cours de développement sur des parcelles situées à Saint-Avit-Saint-Nazaire. Celles-ci sont vouées à être mises à disposition des habitant·e·s volontaires « qui souhaiteraient cultiver pour eux (autoconsommation familiale) mais aussi fournir une épicerie populaire et compléter leurs revenus en vendant leurs légumes. » (SALUTERRE et al. 2024).

Une illustration sur un périmètre restreint autour de la bastide de Sainte-Foy-la-Grande d'une combinaison des éléments de trame existants et ceux qui pourraient voir le jour est disponible en Annexe V.

*La prise en main de la question de l'alimentation par les habitant·e·s eux-mêmes constitue un premier pas vers sa meilleure prise en compte par les politiques publiques, notamment par son intégration dans les documents de planification territoriale. Cette démarche ascendante prônée, d'un projet **pour** mais surtout **par** les habitant·e·s, se heurte cependant à des freins à plus large échelle. Comment porter ce projet de TA au sein des politiques publiques ? Comment en faire un outil territorialisé ?*

CHAPITRE 3 : La trame alimentaire, un outil opérationnel en devenir

La stratégie de planification incarnée par la trame alimentaire confrontée à l'opérationnalité du dispositif de SSA permet d'esquisser les premiers traits d'une planification alimentaire en pays foyen. Ce dernier chapitre a pour objectif de questionner la prospection d'une trame alimentaire notamment via son intégration dans les documents de planification et les stratégies des politiques publiques.

Partie A : Un outil à questionner

1. Une trame alimentaire multiscalaire

Dans son article sur la trame alimentaire paru en 2023, Julie Lequin, anciennement chercheuse au sein du bureau d'études SaluTerre, propose une lecture de l'outil selon trois axes :

- **vertical** : du site au territoire, « suppose de réfléchir à la fois en termes de spécificités territoriales et de cohérence globale » ;
- **horizontal** : construction de proximité, « l'objectif est de relier les structures pour qu'elles puissent travailler en coopération » ;
- **transversal** : enjeux de transition et de compétences de l'action publique, « la trame vise à favoriser un travail en transversalité et une appropriation des enjeux alimentaires » (Lequin 2023).

Les projets au sein de la trame alimentaire sont à envisager sous le spectre de ces trois échelles, dans l'idéal entrecroisées. Chacune d'elle présente des freins et des objectifs spécifiques détaillés ci-dessous.

Échelle « verticale » : du site au territoire

Cet angle de vue reprend l'idée que de l'action vient la projection, ce qui correspond à la stratégie de « chemin faisant » : souligne la nécessité d'avoir des opérateurs de terrain pour muscler la stratégie de planification. À savoir que ne peut être porté à plus large échelle puis pérennisé qu'un projet qui est approprié sur le terrain : « Chemin faisant, on avance ensuite sur d'autres lieux qui permettraient de créer une trame alimentaire. Donc, on commence par le site pour passer du site au quartier, du quartier à la ville, de la ville à l'agglomération » (Robert 2024). Ce principe est un incontournable de la méthode déclinée par SaluTerre lors des projets de jardins partagés, fermes urbaines ou autres : les projets avant d'être portés **pour** doivent être portés **par** les habitant·e·s. Il est essentiel que ces derniers s'approprient le projet, pour cela la démarche de concertation est un outil indispensable à mettre en place.

État des lieux : des prémices sont perceptibles sur le territoire, la volonté de monter des projets ensemble est manifestée. Cependant, des limites résident encore dans les démarches d'inclusion mais surtout dans la prise en compte de la question paysagère au sein des politiques publiques, particulièrement en ce qui concerne l'alimentation.

Exemples : groupes de travail mixtes (habitant·e·s, professionnel·le·s de l'alimentation, élu·e·s, technicien·ne·s, etc.), conventions citoyennes, etc.

Échelle « horizontale » : construction de proximité

Cette approche semble faire écho aux éléments de liaisons et liens constitutifs de la trame alimentaire théorique.

État des lieux : préfiguration établie. Beaucoup de liens existent déjà entre les acteurs du territoire mais ne sont pas identifiés et/ou valorisés. Une montée en puissance de cette coopération est envisageable, ce qui permettrait de mettre au profit de toutes et tous l'énergie investie de manière encore trop éparpillée.

Exemples : circuits-courts, groupements d'achats, partenariats, réseau, valorisation des externalités de certain·e·s comme ressources d'autres, etc.

Échelle « transversale » : action publique et appropriation alimentaire

La trame alimentaire a pour objectif de faire converger les questionnements liés à la planification de l'alimentation vers la compétence d'aménagement (paysagiste, urbaniste). Si cet outil trouve son interlocuteur, l'action publique pourrait ainsi gagner en compétences et en efficacité.

État des lieux : les politiques publiques qui traitent du fait alimentaire sont aujourd'hui sectorisées, ce qui multiplie les efforts et divise les résultats.

Exemples : formation auprès des élus et techniciens, formalisation de groupes de travail dédiés au sujet alimentaire, etc.

2. Outil accessible aux mangeur·euse·s : à la rencontre de la planification et du paysage « vécu »

Les cartes sont des outils de représentation spatiale mais elles sont aussi de puissants instruments de recherche, de travail collectif ; elles peuvent même constituer des moyens de lutte (pour faire pression). Elles questionnent les perceptions territoriales et influencent les revendications, en cela elles constituent des instruments géopolitiques. Elles sont notamment utilisées par les peuples autochtones invisibilisés qui revendiquent ainsi leur réalité. Hindou, cartographe tchadienne, présente la cartographie participative comme outil « *pour recenser les ressources et apprendre à les partager* ». Elle souligne l'aspect multifonctionnel de cette pratique : la cartographie « *permet de garder des savoirs traditionnels ancestraux, de les transmettre d'une génération à une autre* ». [6]

Par exemple à New York, le collectif 596 acres rend visibles aux habitant·e·s les lieux à l'abandon qui peuvent être investis sous forme d'espaces cultivés comme des jardins partagés. [7] L'outil de cartographie est puissant, il permet de bousculer les représentations habituelles, d'envisager dans certains cas la réappropriation des « communs » que sont l'espace ou les ressources. Malgré l'idée souvent complexe que nous pouvons nous en faire, nous sommes bel et bien toutes et tous capables de faire des cartes.

En effet, les mangeur·euse·s sont les sachant·e·s de leur territoire, la **cartographie participative** constitue un exercice citoyen de mise à contribution, implication et appropriation des projets. Elle sert avant tout à traduire le terrain, cette traduction doit être la plus juste possible pour ensuite le faire valoir sous forme de trame au sein de la planification territoriale. Il ne s'agit pas d'une trame existante qu'il suffit d'opérationnaliser mais bien d'un outil à coconstruire en continu. Cette ambition de proximité avec le terrain est en partie permise par le

dispositif de SSA, qui constitue en retour une opportunité d'appropriation de l'approche cartographique.

Il est important de souligner l'indispensable animation qui doit accompagner la territorialisation de l'alimentation, tant par l'approche cartographique de trame alimentaire que par la sensibilisation des mangeur·euse·s aux enjeux agricoles et alimentaires. À Dieulefit, l'équipe ayant instauré le principe des trois prix sur le marché a constaté la rapide baisse des caisses lorsque l'effort d'animation du stand s'est essoufflé. Une fois que des bénévoles se sont de nouveau mobilisés pour expliquer la démarche aux client·e·s, le nombre de personnes choisissant le prix « solidaire » a de nouveau augmenté.

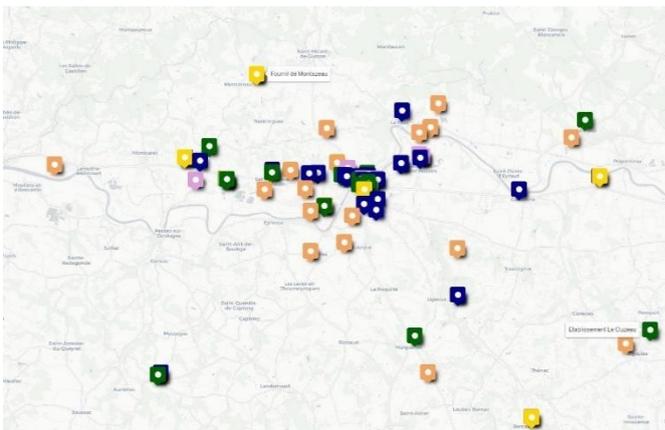


Figure 15 : Extrait de la cartographie collaborative (Frama carte) de la trame alimentaire en pays foyen.

Dans un souci d'appropriation et d'accessibilité de l'outil, nous avons traduit nos données cartographiques présentées en chapitre 1 (suite à un traitement QGIS) sous un format collaboratif et plus intuitif appelé « Frama carte ».

Pour chaque item, les informations du lieu sont référencées et un lien cliquable vers le site correspondant est disponible (lorsqu'il existe). Les utilisateurs peuvent zoomer à leur guise, sélectionner les calques qu'ils souhaitent consulter, etc.

Cet outil est particulièrement adapté pour être mis à jour de manière collective : toutes les personnes ayant à leur disposition le lien d'accès peuvent modifier la carte. Cependant, la nature digitale de la carte exclut de fait les personnes n'ayant pas d'accès informatique. Cette proposition semble donc être temporaire, une carte imprimée et amendée régulièrement au local de la MPA par exemple pourrait être une alternative plus juste.

L'idée de réaliser un annuaire des producteur·rice·s du territoire (à l'instar de l'annuaire des entreprises déjà existant) semble se présenter comme une perspective supplémentaire pour gagner en visibilité sur les acteurs locaux de l'alimentation. L'outil « Achetezfoyen » développé a cette ambition de donner à voir les possibilités d'achat localement mais n'inclut malheureusement que les commerces.¹

3. Démarche méthodologique pour incarner une relation territoriale systémique par l'alimentation

La trame alimentaire, en plus d'un outil de planification et d'animation, peut aussi être perçue comme un outil méthodologique, à la fois dans sa phase de coproduction que d'application. Elle se présente avant tout comme un outil de **dialogue** et de **coproduction** autour de l'alimentation. Elle n'a pas pour ambition de calquer des modalités d'action d'un territoire à un autre, mais de

¹ Questionnements soulevés lors d'un entretien réalisé en juillet 2024 avec Laurie Villenave, responsable urbanisme au sein de la communauté de communes du Pays Foyen.

se construire progressivement sur chacun selon les spécificités locales. Elle peut se construire notamment au travers de sites pilotes préfiguratifs, testant des actions à petite échelle (Robert 2024). Ces sites, connectés entre eux, serviraient de démonstration pour préfigurer la trame alimentaire. Les leçons tirées, limites rencontrées, guideraient ensuite l'expansion future de la trame.

SaluTerre a pensé la méthodologie de sa mise en place comme un accompagnement à la fois politique, dans la stratégie globale du projet de trame, et technique, auprès des services de la ville. La démarche de mise en œuvre d'une trame alimentaire proposée par Nelly en 2018 est constituée des quatre phases suivantes :

- **Étude de faisabilité**

Pour chaque secteur potentiel identifié, il s'agit d'étudier plus en détail les données suivantes : type de milieu (friche, prairie, rue, etc.), la surface, le zonage du PLUi, la qualité agronomique des sols et la propriété du foncier. Après croisement de ces données, le choix du type de projet est d'autant plus adapté et pertinent.

- **Planifier la réalisation de la trame**

Cette étape permet de formuler des orientations dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT, pour assurer une harmonisation des trames alimentaires projetées pour chaque commune.

- **Mise en œuvre opérationnelle**

Deux échelles de gouvernance sont proposées : un pôle de quartier et une coordination municipale qui s'assure du respect des réglementations en vigueur.

- **Suivi et évaluation**

À l'échelle de la métropole, un suivi régulier de l'avancée de l'opérationnalisation de la trame alimentaire est nécessaire. Les données doivent être régulièrement mises à jour, les nouveaux acteurs impliqués dans la démarche en cours. L'outil doit aussi être adapté en fonction des retours d'expériences faits (Le Caroff 2018).

Nous proposons de souligner des points de vigilance au sein de cette démarche méthodologique avec les objectifs suivants, à la suite de sa confrontation aux obstacles rencontrés lors des projets à Achères et Toulouse (présentés en chapitre 1, partie B, 1.3) :

- *renforcer* la sensibilisation et la formation des élu·e·s et des acteurs locaux sur la trame alimentaire ;
- *adapter* les cadres juridiques et administratifs existants, les liens avec les outils de planification existants et leurs révisions (révision des PLUi, SCoT, etc.) ;
- *travailler* en coopération avec des expert·e·s en urbanisme alimentaire.

En plus du cadre méthodologique que la trame alimentaire pose par elle-même, nous pouvons considérer qu'elle s'intègre dans une méthodologie à plus large échelle, comme celle de l'**Urban Food Planning** (Figure 16). Cette approche vise à intégrer la dimension alimentaire dans la planification territoriale, en envisageant « l'aménagement comme un outil pour construire des systèmes alimentaires plus durables et équitables » (Brand 2018).

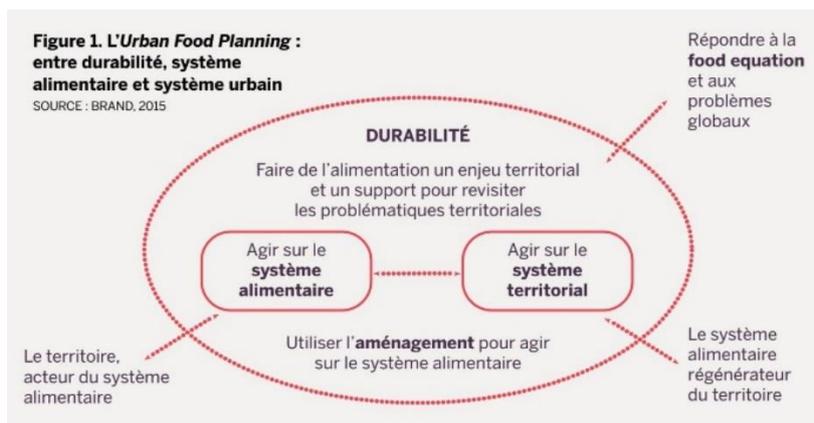


Figure 16 : L'Urban Food Planning comme méthodologie pour mener une approche systémique de l'alimentation (Source : Brand 2018).

Même si l'Urban Food Planning concerne majoritairement le milieu urbain, la trame alimentaire peut s'inspirer de cette approche comme méthodologie, pour structurer et guider les actions dans le cadre de la planification alimentaire. Celle-ci comprend entre autres :

1. analyse des systèmes alimentaires (urbains ou non) : cartographie des flux alimentaires, identification des acteurs, estimation des besoins alimentaires ;
2. participation : implication des habitant·e·s, agriculteur·rice·s, commerçant·e·s et autres parties prenantes dans la coconstruction des politiques alimentaires ;
3. développement de politiques publiques : élaboration d'initiatives ou de programmes visant à améliorer l'accès à une alimentation saine et durable ;
4. évaluation et suivi : mise en place d'indicateurs.

Une fois mise en place et opérationnalisée, la trame alimentaire pourrait peut-être ainsi constituer un outil d'évaluation des politiques alimentaires urbaines...

Mais par quoi commencer ? Comment amorcer une intégration au sein de la planification territoriale ?

Partie B : Vers une opérationnalisation de la trame alimentaire

1. Pistes d'opérationnalisation : intégration dans les documents de planification

Aucune mention significative des enjeux autour de l'alimentation ne figure dans les documents de planification en vigueur sur le pays foyen, ce qui confirme le constat fait pour introduire le travail de ce mémoire (COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FOYEN 2019). L'évaluation du SCoT du Grand Libournais précise cependant la « nécessité d'une production localisée nourricière » [8]. Les pistes stratégiques développées dans cette partie sont le fruit de réflexions amorcées lors de la rencontre du 30 juillet 2024 avec Laurie Villenave et Léonie Biasotto, respectivement responsable urbanisme et responsable des opérations de la Maison des entreprises, au sein de la communauté de communes du Pays Foyen.

En 2018, Nelly Le Caroff a identifié trois pistes pour envisager la trame alimentaire de manière intégrée, plus particulièrement par le prisme des jardins partagés :

- par reconnaissance des jardins partagés comme éléments constitutifs de la TVB ;

- par optimisation de la TVB comme armature pour créer des paysages nourriciers : ce qui correspond aux orientations évoquées dans le chapitre 2 pour créer de nouvelles liaisons ;
- par inscription des jardins partagés dans le PLUi : « prévoir les jardins collectifs dans l'aménagement du territoire les rend légitimes, au même titre qu'un équipement public ou des logements » (Le Caroff 2018).

C'est sur cette dernière réflexion que nous allons nous focaliser ici, soit l'inscription potentielle des éléments de trame alimentaire au sein des documents d'urbanisme. Cette manipulation permet à la fois de valoriser et préserver les éléments existants mais aussi de réserver du foncier en vue d'éléments en devenir.

À quelles conditions cette intégration est-elle envisageable ? Dans quel cadre et avec l'implication de quels acteurs ?

L'intégration de la trame alimentaire au sein des documents de planification territoriale est à envisager à plusieurs échelles, à l'instar de la TVB qui se décline aux échelles nationale, régionale et locale. Les échelles de planification ne sont pas à envisager séparément mais bien comme dépendantes les unes des autres. En effet, les documents d'urbanisme ont des relations réglementaires entre eux, c'est ce qui se nomme l'opposabilité. Cette dernière s'applique généralement d'un document vers un autre d'échelle inférieure, elle peut être de trois formes :

- **conformité** : impose la retranscription à l'identique ;
- **prise en compte** : induit de ne pas s'écarter de la règle énoncée ;
- **compatibilité** : implique de respecter l'esprit de la règle (AudaB 2015).

Le SCoT « ne produit pas d'effet hors de sa relation de compatibilité aux documents d'urbanisme inférieurs » (Brouard et al. 2014). Définir des orientations au sein du SCoT impose donc la traduction des objectifs à l'échelle communale ou intercommunale (PLU, PLUi, carte communale), ce qui, comme son nom l'indique, assure une certaine cohérence territoriale. Il est lui-même dépendant des orientations définies à l'échelle supérieure, le SCoT du Grand Libournais présente notamment en détails les informations liées à la TVB issues du SRCE.

L'**échelle locale** se présente comme étant la plus adaptée à la trame alimentaire, les enjeux stratégiques liés pourraient être ainsi définis à deux échelles : d'abord à celle d'un bassin de vie, au sein du SCoT sous forme d'orientations, puis donner lieu à des dispositions plus spécifiques localement au sein des EPCI membres à travers les PLUi. Les dispositions peuvent avoir un caractère « général » sans être cantonnées aux limites administratives fixes des EPCI. Ces premiers pas d'intégration peuvent être réalisés lors de la révision du document, comme c'est le cas pour la ville de Rennes qui envisage la trame alimentaire dans le cadre de la révision de son SCoT.

L'élaboration des documents de planification constitue une phase charnière pour impliquer les différents acteurs concernés par l'aménagement du territoire. Il est d'usage d'associer à ces temps des exercices de diagnostic partagé. En effet, le « code de l'urbanisme impose aux communes et leurs groupements de définir des modalités d'une concertation associant habitants, associations locales et autres acteurs concernés pour toute élaboration ou révision d'un SCoT ou PLU » (Brouard et al. 2014). À l'échelle du pays foyen, Laurie Villenave confirme cette volonté : « *Les procédures d'élaboration des documents de planification incluent*

systématiquement des travaux collectifs (élus, techniciens mais aussi administrés via de la participation citoyenne ». Une campagne de communication est par exemple en cours sur le territoire du Grand Libournais afin de former un comité de réflexion citoyen avec un panel varié de profils. Ce croisement d'échelle à première vue contradictoire entre la démarche ascendante des projets (émergeant d'initiatives citoyennes et coconstruits) et les relations réglementaires hiérarchiques entre documents d'urbanisme, est essentiel pour articuler l'innovation locale et les cadres institutionnels.

À partir de ces éléments, nous proposons une ébauche de **plan d'action** visant à intégrer progressivement la trame alimentaire au sein des documents de planification du pays foyen, en priorisant les échelles d'action tout en discernant plusieurs niveaux.

Niveau 1 : appropriation et mise en place de mesures à l'échelle locale

Pour une intégration à l'échelle locale, il est essentiel de l'envisager à la fois au sein du SCoT du Grand Libournais et du PLUi de la communauté de communes, notamment à travers :

- la définition d'une **OAP agricole** au sein du SCoT

Dans les OAP, c'est le sujet de l'habitation qui est majoritaire avec souvent les zones 1AU (à urbaniser de suite) et 2AU (à urbaniser après révision du règlement). La trame alimentaire pourrait entrer dans une hypothétique OAP agricole, ce qui constituerait un levier intermédiaire. Cet outil d'application une fois en place fait foi, il s'impose aux propriétaires des terrains. La principale difficulté reste la maturité politique.

- La création de **sous-secteurs spécifiques** au sein du PLUi, pour préserver les cœurs de trame existants et repérés

Au sein de l'EPCI, il existe déjà deux sous-secteurs agricoles :

- « Ah » : surface de taille et de capacité d'accueil limitée à vocation d'accueil de nouvelles habitations.
- « Ap » : zone agricole protégée où les nouvelles constructions sont interdites pour causes paysagères. Sachant que le secteur A = Zone Agricole, où sont autorisées l'implantation, extension et annexes des exploitations agricoles.

Nous pouvons imaginer la création d'un troisième sous-secteur spécifique à la trame alimentaire. Tout ce qui concerne le zonage au sein du PLUi est modifiable pendant une révision de droit commun. Il existe aussi des procédures plus simplifiées, par exemple pour le changement de « Ah » vers « Ap », une simple modification de droit commun suffit.

La ville de Montreuil a par exemple instauré un zonage « jardin partagé protégé », au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (VILLE DE MONTREUIL 2017).

- L'indexation de certains zonages ne pouvant pas être pris en compte au sein d'un secteur agricole, après reconnaissance de leurs qualités écologiques, pourraient être indexés à la TVB et ainsi bénéficier des périmètres de protection relatifs.

Niveau 2 : définition d'enjeux aux échelles régionale et nationale

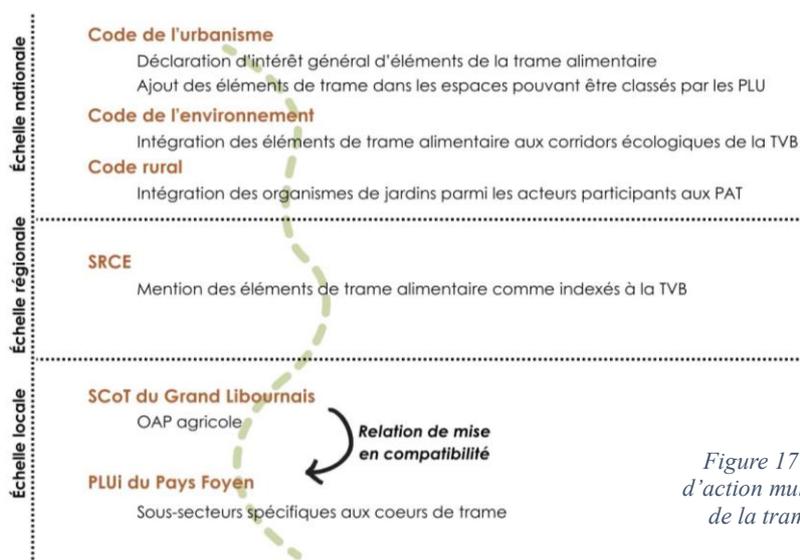
À plus long terme, il est envisageable d'imaginer une approche systémique de l'alimentation dans la planification par montée en puissance des orientations à plus large échelle, à l'image de la TVB qui est à la fois présentée dans le SRCE à l'échelle régionale mais aussi inscrite dans le

Code de l'environnement à l'échelle nationale. Des amendements pourraient être envisagés dans le cadre du Code de l'urbanisme.

Une nouvelle question se pose alors, celle de l'adaptation du cadre juridique concernant ces espaces qui (re)prennent une place de plus en plus importante dans nos sociétés. Actuellement, seuls les jardins familiaux se voient accordés une protection par inscription dans le code rural. L'AFAUP (Association Française de l'Agriculture Urbaine Professionnelle) a amorcé un travail réflexif aux côtés d'étudiant·e·s de la clinique juridique de Sciences Politiques, avec pour volonté d'homogénéiser et renforcer la protection des jardins collectifs et favoriser leur développement. Ce travail, pour lequel SaluTerre a été sollicité, a abouti à une proposition de loi comportant quatorze articles, dont quelques-uns peuvent être d'une grande inspiration pour la trame alimentaire :

- article 3 : complète l'article L.300-6 du Code de l'urbanisme, permettant aux jardins collectifs de faire l'objet d'une déclaration d'intérêt général ;
- article 6 : vise à intégrer les jardins collectifs à différents niveaux et échelles dans les documents de planification urbaine, en modifiant plusieurs articles du Code de l'urbanisme :
 - . les jardins collectifs sont ajoutés aux espaces pouvant être classés à conserver, à protéger ou à créer par les plans locaux d'urbanisme, conformément à l'article L.133-1 ;
 - . les orientations d'aménagement et de programmation des plans locaux d'urbanisme peuvent préciser les actions nécessaires pour protéger et développer les jardins collectifs, comme prévu par l'article L.151-7 ;
 - . les jardins collectifs peuvent être inclus dans le calcul des surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables, conformément à l'article L.151-22 ;
- article 8 : complète la définition des trames vertes de l'article L.371-1 du Code de l'environnement en intégrant les jardins collectifs aux corridors écologiques ;
- article 10 : modifie l'article 111-2-2 du Code rural pour inclure les organismes de jardins collectifs parmi les acteurs participant à l'élaboration des projets alimentaires territoriaux. Il précise également que ces projets alimentaires territoriaux doivent favoriser le développement de l'agriculture urbaine, qu'elle soit professionnelle ou non. » (AFAUP 2024).

Toutes ces réflexions peuvent être élargies dans le cadre de la trame alimentaire et ce travail généreusement revalorisé comme source d'inspiration en pays foyen.



L'organigramme schématique ci-contre (Figure 17) synthétise les pistes d'actions énoncées pour une potentielle intégration de la trame alimentaire dans les documents de planification, aux différentes échelles et dans le cas du pays foyen particulièrement.

Figure 17 : Organigramme schématique des pistes d'action multiscales pour l'intégration des éléments de la trame alimentaire au sein des documents de planification territoriale.

2. Articulation politique et institutionnalisation

« Le paysage devient une catégorie de l'action publique et s'impose ainsi comme l'une des dimensions et l'un des outils de la "mise en projet" des territoires » (Pividori 2021). Même si le paysage fait partie intégrante des documents de planification, particulièrement du SCoT et du PLUi, il n'est que rarement considéré comme un objet opérationnel pour les politiques publiques. Sa nature peu opérante s'explique notamment par la complexité de son approche multifonctionnelle (Lequin 2023).

L'outil de trame alimentaire est particulièrement pertinent pour faire face à cette problématique, doublée de celle du manque de prise en compte de l'alimentation au sein des projets d'aménagement. En ciblant la compétence aménagiste, il apporte une plus-value sur la clarté du propos de l'alimentation comme enjeu de planification territoriale. La trame alimentaire participe à la reconnaissance de l'importance du paysage, il en découle une réciprocité entre alimentation et aménagement du territoire : leur reconnaissance mutuelle et l'accroissement de leur prise en compte dans les stratégies de développement.

L'émergence d'une trame alimentaire semble dépendre de la volonté politique : « car s'il faut bien entendu du volontarisme politique comme ingrédient essentiel des stratégies alimentaires locales, un certain nombre de recherches insistent aujourd'hui sur le rôle d'arènes multi-acteurs, et notamment celui des mouvements citoyens dans la structuration de ces stratégies, au-delà des échéances électorales » (Maréchal et al. 2018). Si les déclinaisons variées de la trame alimentaire constituent une forme de schéma politique, cela matérialise la dépendance aux mandats électoraux et les freins associés. Une intégration systémique et une forme d'institutionnalisation de la trame alimentaire permettrait de contrer ces difficultés liés aux partis pris politiques divergents. En pays foyen, la volonté politique engagée pour la souveraineté alimentaire se concrétise à Saint-Avit-Saint-Nazaire, où un « archipel nourricier »* se dessine progressivement avec un jardin partagé, un verger partagé, et des parcelles de micro maraîchage.

CONCLUSION

La trame alimentaire constitue à l'heure actuelle une stratégie de planification, elle envisage les paysages alimentaires sous l'angle de systèmes alimentaires territorialisés. La méthodologie appliquée dans ce mémoire a permis d'esquisser un diagnostic paysager alimentaire et de dresser une trame alimentaire actuelle et prospective en pays foyen. Cette ébauche souligne la nécessité de « faire réseau » et de relier les initiatives les unes aux autres.

La sécurité sociale de l'alimentation, comme projet citoyen en perpétuelle coconstruction, constitue une entrée sociale vers les paysages alimentaires. Elle entretient une relation de réciprocité avec la trame alimentaire en la structurant par l'établissement de liens fonctionnels, l'identification de nouveaux cœurs de trame et l'activation de dynamiques pour créer des liaisons ; tandis que la trame alimentaire tend à être revalorisée au sein de la SSA sous forme d'outil d'animation. L'approche cartographique des territoires permet de traduire le terrain et constitue un support de dialogue puissant.

La SSA influe sur les pratiques et représentations des mangeur·euse·s selon leur profil sociologique, notamment les plus précaires pour qui elle constitue une opportunité d'accéder à des produits locaux et de qualité. Au travers de cette expérimentation, des réflexions de fond sont amorcées quant au rapport qu'ont les mangeur·euse·s avec leur alimentation et indirectement avec leur territoire : « Manger, c'est incorporer un territoire » selon le géographe Jean Brunhes.

L'approche paysagère est particulièrement pertinente pour favoriser l'ancrage du nourricier dans une approche systémique et intégrée. L'échelle locale se présente comme la plus adaptée pour travailler l'intégration d'une trame alimentaire au cours de la révision de documents de planification (comme le SCoT pour définir des orientations ou le PLUi pour protéger des espaces). La démarche ascendante et l'appropriation essentielle par les citoyen·ne·s se confrontent à l'institutionnalisation nécessaire d'un outil comme la trame alimentaire. Cette dernière doit composer avec ce croisement d'échelles et être envisagée comme un outil multiscalair à destination de la compétence aménagiste, tout en intégrant une dimension politique.

Il est de la responsabilité de chaque territoire de se saisir de cet enjeu de souveraineté alimentaire, avec pour ambition de propager le nourricier dans les projets, les espaces et les quotidiens, au-delà des mandats électoraux.

BIBLIOGRAPHIE

AFAUP , CATHELINÉAU, Anaëlle, GUILLEBAULT, Jean Simon, PREVELATO, Camilia, 2024. Proposition de loi sur les jardins collectifs, document de support de la restitution finale. 22 mai 2024. 11p. (document interne)

AUDAB, 2015. Comprendre les relations entres documents d'urbanisme [en ligne]. 2015. [Consulté le 19 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.audab.org/files/missions/AUDAB1994-MEM.pdf>

BRAND, Caroline, 2018. . "Planification alimentaire : enjeux et initiatives locales". Décembre 2018. [en ligne] Les Dossiers FNAU, n°44, pp.7-11. [Consulté le 02 juillet 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.fnau.org/wp-content/uploads/2019/03/fnau-44-planificationalimentaire-bdef.pdf>

BROUARD, Jessica, CHERET, Marc et LETISSIER, Laure, 2014. Trame verte et bleue et documents d'urbanisme - Guide méthodologique [en ligne]. 2014. Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'Energie. [Consulté le 19 juin 2024]. 54p. Disponible à l'adresse : https://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/trame_verte_et_bleue_et_documents_durbanisme_-_guide_methodologique_2014.pdf

CASENAVE, Anne, 2020. L'urbanisme alimentaire, une discipline nécessaire à un développement territorial intégrateur et transversal. Institut d'aménagement, de tourisme et d'urbanisme. 99p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FOYEN, 2019. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal [en ligne]. 2019. [Consulté le 02 juillet 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.paysfoyen.fr/urbanisme-pays-foyen-33_fr.html

DARROT, Catherine, PECQUEUR, Bernard, MARIE, Maxime, BODIGUEL, Luc, SALEILLES, Séverine, BUYCK, Jennifer, MARGETIC, Christine, DELFOSSE, Claire, HOCHEDÉZ, Camille, GUILLEMIN, Pierre, BAYSSE-LAINÉ, Adrien, NOEL, Julien et MARÉCHAL, Gilles, 2020. "Comprendre les systèmes alimentaires urbains: flux alimentaires, systèmes d'acteurs et formes urbaines". [en ligne] 2020. PSDR FRUGAL. [Rapport de recherche] UMR ESO, UMR PACTE, Terres en Villes. [Consulté le 05 août 2024] 229p. Disponible à l'adresse : https://shs.hal.science/halshs02987347/file/Frugal_LivretRecherche_04-LD.pdf

PAGE, Anthony, N'DIAYE, Audrey, DUVERNOY, Isabelle et DURU, Michel, 2018. Système alimentaire territorialisé : définition. [en ligne]. Dictionnaire d'agroécologie. [Consulté le 6 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.17180/j274-yr52>

FOODSCAPES, 2023. Bilan final : résultats du projet Foodscapes, 2023. [en ligne]. [Consulté le 13 mai 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.foodscapes.fr/productions/bilan-final-resultats-du-projet-foodscapes>

ISF, Agrista, DALMAIS, Mathieu, SECONDA, Louise et COLLECTIF POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION, 2021. *Encore des patates ?* 72p.

INSEE, 2023. EPCI, définition : Établissement public de coopération intercommunale. [en ligne] 26 juin 2023. [Consulté le 28 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1160>

INSEE 2024. Bassin de vie. [en ligne] 18 mars 2024. [Consulté le 29 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/information/6676988>

LE CAROFF, Nelly, 2018. Comment créer une trame alimentaire par les jardins partagés ? [en ligne]. Mémoire d'ingénieur en paysage, Agrocampus Ouest. [Consulté le 18 mars 2024]. 42p. Disponible à l'adresse : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01877627>

LEQUIN, Julie, 2023. "Des paysages multifonctionnels aux trames alimentaires : un outil pour un acteur de terrain, la SCOP SaluTerre". Pour. 2023. Vol. 245, n° 1, pp. 369-385. DOI 10.3917/pour.245.0369

LEQUIN, Julie, 2024. "Transition nourricière pour un commun alimentaire? Réflexions à partir du cas de l'expérience du Pays Foyen". [en ligne]. Les Communs de proximité. [Consulté le 14 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/communsdeproximite/chapter/chapter-1/>

LES ANGES GARDINS, BIAIS, Charlotte, CHOMEL, Dany et SOUCHON, Coline, 2017. L'Archipel Nourricier, en coeur de Gohelle (document interne). 1 juillet 2017. Polytech Tours. 96p.

LUCAS, Lucile, 2023. Etude du parcours d'engagement, un dispositif de démocratie alimentaire pour la mise en place d'une expérimentation girondine de sécurité sociale de l'alimentation. . Mémoire d'ingénieur en agronomie, Bordeaux Sciences Agro. 73p.

MARÉCHAL, Gilles, NOËL, Julien et WALLET, Frédéric, 2018. "Les projets alimentaires territoriaux (PAT) : entre rupture, transition et immobilisme ?" Pour. 2018. Vol. 234-235, n° 2-3, pp. 261-270. DOI 10.3917/pour.234.0261.

NIKOLLI, Alice, LE GALL, Julie et LAVAL, Myriam, 2015. "Les marges sociales et les franges agricoles se tournent-elles le dos ?" Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace [en ligne]. N° 13. [Consulté le 28 août 2024]. DOI 10.4000/paysage.10182.

PIVIDORI, Chris, 2021. "Politiques du paysage et pratiques paysagistes dans la métropole bordelaise (1980-2021)". Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace [en ligne]. 31 décembre 2021. N° 25. [Consulté le 28 août 2024]. DOI 10.4000/paysage.23869. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/paysage/23869>

ROBERT, Franck David & Morgane, 2024. Comment faire de la ville un territoire nourricier ? *Métropolitiques* [en ligne]. 14 mars 2024. [Consulté le 18 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://metropolitiques.eu/Comment-faire-de-la-ville-un-territoire-nourricier.html>

SALUTERRE, 2019. Document cadre pour l'élaboration d'une trame alimentaire sur la ville d'Achères (document interne). 40p.

SALUTERRE & Râteleurs, 2024. Bilan des actions de la Maison du Paysage et de l'Alimentation, un système alimentaire durable en pays foyen (document interne). 10p.

TRAME VERTE ET BLEUE. Définitions de la Trame verte et bleue. [en ligne]. OFB, INRAE, CEREMA. [Consulté le 28 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb/qu-est-ce-que-trame-vertebleue/definitions-trame-verte-bleue>

VILLE DE MONTREUIL, 2017. *Plan Local d'Urbanisme de la ville de Montreuil - Justifications et choix retenus* [en ligne]. 2017. [Consulté le 9 août 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.montreuil.fr/fileadmin/user_upload/05_Grands_Projets/10_La_revision_du_PLU_2016-2018/03_Un_projet_avec_trois_phases_distinctes/Phase_3__1_approbation_du_PLU/01_Consultation_du_dossier_d_enquete_publicque/2._Rapport_de_presentation/2.2-justifications-des-choix-retenus.pdf

SITOGRAPHIE

[1] Atlas des paysages de Dordogne, 2024. [en ligne]. [Consulté le 02 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://atlas-paysages.dordogne.fr/spip.php?article30>

[2] MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES, 2017. Trame verte et bleue [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/trame-verte-bleue> [consulté le 13/08/2024]

[3] SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION, 2024. Collectif pour une sécurité sociale de l'alimentation [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://securite-sociale-alimentation.org/#:~:text=%E2%98%B0-.Collectif%20pour%20une%20S%C3%A9curit%C3%A9%20sociale%20de%20l'alimentation,des%20enjeux%20agricoles%20et%20alimentaires> [consulté le 02/06/2024]

[4] LIA, 2022. Le LIA : un lieu pour agir contre la précarité alimentaire et favoriser une alimentation durable pour tous·tes [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://le-lia.fr/> [consulté le 06/08/2024]

[5] BRIGHTON UNIVERSITY, 2014. Le concept CPUL [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://blogs.brighton.ac.uk/pulr/cpul-concept/> [consulté le 17/06/2024]

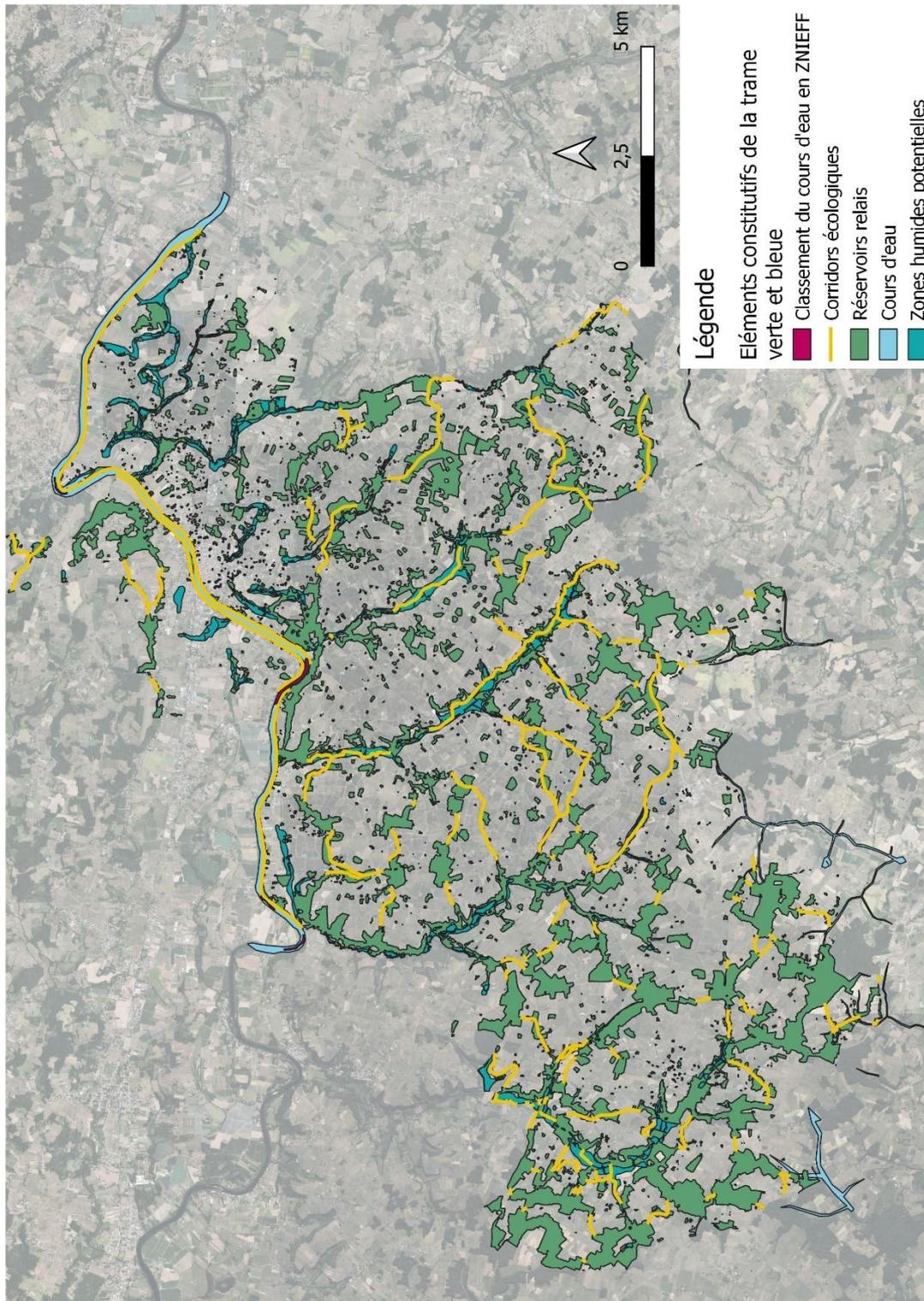
[6] ARTE, 2024. Reportage "Tchad : tracer l'avenir". Durée : 25 minutes. Disponible jusqu'au 25/11/2026 à l'adresse : <https://www.arte.tv/fr/videos/115331-000-A/tchad-tracer-l-avenir/>

[7] SHAKE YOUR CITY, 2018. 596 Acres [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.shycproject.com/596-acres/> [consulté le 16/08/2024]

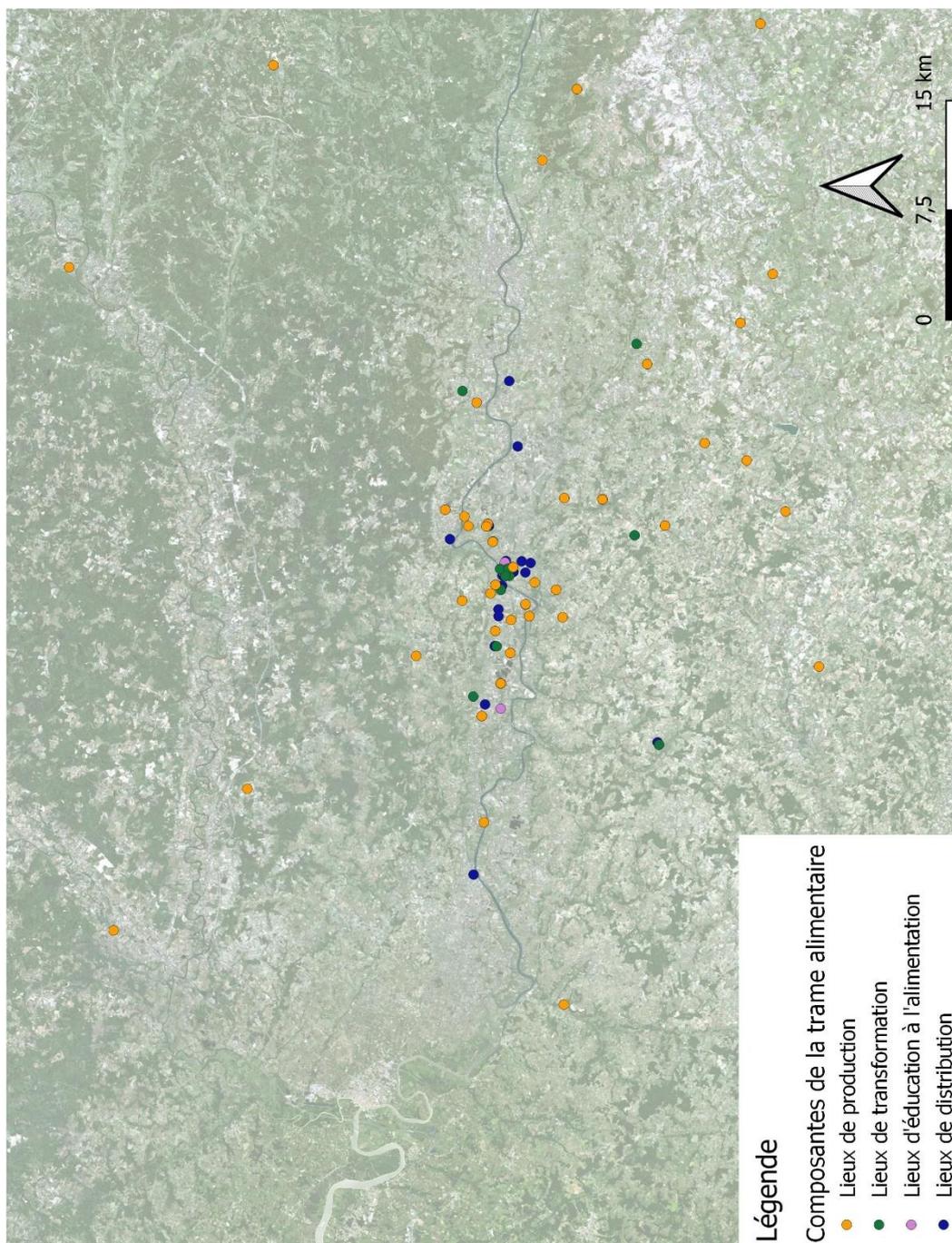
[8] SCoT du Grand Libournais [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.grandlibournais.eu/urbanisme/le-scot/> [consulté le 16/08/2024]

Annexe II : Trame Verte et Bleue en pays foyen

Cette cartographie a été réalisée sur QGIS après récupération des données de système géographique de TVB transmises par Laurie Villenave, responsable urbanisme au sein de la communauté de communes du Pays Foyen.



Annexe III : Cartographie diagnostic des cœurs de trame existants et recensés à l'échelle du pays foyen



Annexe IV : Grille d'entretiens semi-directifs

DIAGNOSTIC DE TRAME ALIMENTAIRE

. Hiérarchiser les critères pris en compte lors de vos achats alimentaires :

- prix
- promotions
- quantité
- qualité
- provenance

. Où faites-vous vos courses ?

- supermarché
- commerces de proximité
- marché
- vente directe dans des exploitations
- autre :

. Êtes-vous satisfait.e de l'offre alimentaire présente en pays foyen ?

Si non, qu'est-ce qu'il manque selon vous ?

. Qu'est-ce que vous achèteriez si vous aviez un budget illimité ?

Où iriez-vous pour les acheter ?

. À combien estimeriez-vous votre budget alimentaire par semaine ? par mois ?

. Quelle sensibilité aux enjeux alimentaires avant lancement de la SSA ?

. Quel périmètre de mobilité autour du logement pour effectuer les achats alimentaires ?

. Avez-vous des contraintes de mobilité pour réaliser vos achats alimentaires ?

Si oui, lesquelles ? (mobilité physique réduite, pas de moyen de locomotion)

. Citez des espaces d'éducation à l'alimentation en pays foyen qui vous viennent en tête

. Est-ce que vous cuisinez ?

Si non, pour quelles raisons ?

- pas envie
- pas le temps
- je ne sais pas faire
- je n'ai pas la place ou le matériel
- quelqu'un d'autre cuisine à ma place

. Connaissez-vous les espaces jardinés autour de chez vous ? (parcs, jardins partagés)

. Avez-vous accès à un jardin ?

. Aimeriez-vous avoir accès à un jardin partagé ? des équipements collectifs pour la transformation des produits ?

. Pensez-vous qu'il y a assez d'animation autour de l'alimentation près de chez vous ?

PRATIQUES ET REPRÉSENTATIONS

. Avez-vous appris sur les horizons alimentaires locaux en participant à la SSA ? si oui, quelles découvertes vous ont le plus marqué ?

. Participer à la SSA vous a-t-il fait monter en compétences ? en connaissance ? (comparaison avec la sensibilité aux enjeux alimentaires d'avant le lancement de la SSA ?)

. Quelles sont les limites de la conscientisation des enjeux de l'alimentation et de la justice sociale selon vous ?

. Quelle est votre vision de la SSA dans 1 an ? Quelles hypothèses ?

. Quels sont les principaux avantages et inconvénients du dispositif de SSA selon vous ?

. Quels impacts de la SSA sur votre budget alimentaire ?

. Quelles modifications principales de la SSA sur vos pratiques alimentaires ? (lieux d'approvisionnement, produits)

. Quelles modifications de mobilité engendrées par la SSA si elles existent ?

. Vos pratiques culinaires ont-elles évolué depuis le lancement de la SSA ? en terme de fréquence de cuisine, de recettes, de pratiques ?

. Avez-vous plus de plaisir à manger ? (goût)

. Allez-vous au marché dorénavant ? Y allez-vous avant ? Si non, pour quelles raisons ?

PROSPECTION TA

. Selon vous, repérer spatialement tous les lieux de production et de distribution sur une carte vous aiderait-il dans le cadre de la SSA ? (à conventionner de nouveaux lieux par exemple, à repérer les lieux conventionnés SSA)

. Pourrait-il être compris par les habitant.e.s ? quelles limites ?

. Pourrait-il être mis à jour par les habitant.e.s eux-mêmes ?

. Comment imaginez-vous développer cette TA dans le pays foyen ?

Donnez des exemples (plantations participatives par exemple, animations en coeurs de trame ou sur des liaisons, etc.)

. Selon vous, quels sont les manques en termes d'alimentation en pays foyen ? (activité agricole à développer, lieux d'éduc à essayer, mutualisation d'infrastructures à multiplier ?) Identifiez-vous des manques en termes d'espaces nourriciers en pays foyen ? (vergers partagés, haies gourmandes, coulées vertes, jardins partagés)

. Est-ce que la SSA permet d'identifier de nouveaux espaces en lien avec l'alimentation ?

Si oui, il s'agit plutôt :

- de lieux de production ?
- de lieux de distribution ?
- de lieux d'éducation à l'alimentation ?

Annexe V : Axonométrie

Illustration personnelle d'une ébauche de trame alimentaire sur un périmètre restreint autour de la bastide de Sainte-Foy-la-Grande : combinaison d'éléments de trame existants et d'éléments qui pourraient voir le jour à l'avenir.



	Diplôme : Ingénieur en paysage Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Paysage : Opérationnalité et Projet Enseignant référent : Hervé Daniel	
Auteur(s) : Charline Verger Date de naissance* : 06/06/2000		Organisme d'accueil : SCOP SaluTerre Adresse : 41 rue Victor Hugo
Nb pages : 41	Annexe(s) : 5	33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE Maître de stage : Mehdi Chraibi
Année de soutenance : 2024		
Titre français : « Une trame alimentaire en pays foyen : amorce par le dispositif expérimental de sécurité sociale de l'alimentation »		
Titre anglais : «A food framework in the “pays foyen” : initiation through the experimental food social security»		
<p>Résumé :</p> <p>Sécuriser le revenu des agriculteur·rice·s et permettre aux habitant·e·s d'accéder à des produits alimentaires de qualité, c'est l'ambition de la sécurité sociale de l'alimentation (SSA). Ce mémoire explore la contribution d'une expérimentation SSA dans la perspective d'une planification de l'alimentation par l'outil de trame alimentaire en pays foyen. L'objectif est de révéler les paysages alimentaires locaux et de structurer un maillage territorial fonctionnel, dans l'optique de former un système alimentaire territorialisé. Le dispositif de SSA joue un rôle crucial dans cette structuration, en identifiant les éléments de la trame et en activant de nouvelles dynamiques pour renforcer la justice sociale. La participation au dispositif montre des effets significatifs sur les pratiques et les représentations liées aux paysages alimentaires, notamment pour les personnes les plus précaires. Les actions de recherche-action ont ainsi toutes leur place et mettent en lumière les défis qui persistent, comme la pérennisation d'une alimentation appropriée. L'intégration de la trame alimentaire aux documents d'urbanisme à l'échelle locale est essentielle pour ancrer ces dynamiques dans les stratégies de planification territoriale. Toutefois, cette démarche ascendante, portée par les habitant·e·s volontairement placé·e·s au cœur du projet, doit composer avec l'institutionnalisation nécessaire d'un outil tel que celui-ci. Ainsi, ce mémoire souligne l'importance de la trame alimentaire comme outil multiscale.</p>		
<p>Abstract :</p> <p>Securing farmers' incomes and giving local residents access to quality food products: this is the ambition of social security for food (SSA). This document explores the contribution of an SSA experiment to the prospect of food planning using the food framework tool in the “pays foyen”. The aim is to reveal local food landscapes and structure a functional territorial mesh, with a view to forming a territorialized food system. The SSA system plays a crucial role in this structuring, identifying the elements of the network and activating new dynamics to reinforce social justice. Participation in the scheme has had a significant impact on practices and representations linked to food landscapes, particularly for the most vulnerable people. Action-research initiatives have their place here, and highlight the challenges that remain, such as ensuring the sustainability of appropriate food. The integration of the food framework into local urban planning documents is essential to anchor these dynamics in territorial planning strategies. However, this bottom-up approach, driven by residents who are voluntarily placed at the heart of the project, has to contend with the institutionalization required of a tool such as this. This document therefore highlights the importance of the food framework as a multi-scalar tool.</p>		
Mots-clés : trame alimentaire, sécurité sociale de l'alimentation, paysage alimentaire, planification Key Words: food framework, food social security, food landscape, territorial planning		

* Élément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires